

Le RAR de

SOYAUX

Année scolaire 2009-2010

Sommaire

Le personnel RAR

- p.5 Le Coordonateur*
p.7 Les 4 Professeurs Ressource
p.9 Les 5 Assistantes Pédagogiques
p.10 Répartition des heures du personnel RAR

Les dispositifs du RAR à destination des élèves en difficulté scolaire :

L'Aide aux devoirs

- p.11 Public visé*
p.11 Modalités de mise en œuvre
p.12 Les acteurs de l'AD
p.12 Les créneaux
p.13 Le suivi
p.13 Le statut de l'AD pour les élèves et les familles : constat des évolutions.
p.19 Le lien avec les équipes pédagogiques :
p.19 L'administration et l'AD
p.20 Quelques chiffres

Dispositifs à visée diagnostique :

L'AD3

- p.22 Objectifs du dispositif*
p.22 Modalités de mise en œuvre
p.22 Le suivi

La cointervention/consolidation

- p.23 Objectifs du dispositif*
p.23 Modalités de mise en œuvre
p.23 Le suivi

Dispositifs disciplinaires :

Les Coups de pouce / Le Brevetage

- p.24 Descriptif*

« En parallèle »

p.24 *Descriptif*

Travailler les compétences transversales :

Les Ateliers Méthodologiques

p.25 *Objectifs du dispositif*
p.25 *Modalités de mise en œuvre*
p.26 *Les différents Ateliers Méthodologiques*
p.28 *Bilan 2009/2010 : Evolution des ateliers méthodologiques*

Dispositifs « Assistance » :

Tutorat :

p.30 *Objectifs du dispositif*
p.30 *Modalités de mise en œuvre*
p.30 *Bilan 2009/2010*

Les interventions en maternelle et en primaire :

Interventions en maternelle :

p.31 *Préambule*
p.33 *Langage en situation*
p.33 *L'autonomie par le langage*
p.35 *Vers l'autonomie des élèves*
p.36 *A la découverte de la littérature jeunesse*
p.38 *Langage et mémoire*
p.41 *Bilan 2009/2010*

Interventions en primaire :

p.42 *Atelier réflexif « mathématiques »*
p.44 *Atelier réflexif « culture humaniste »*
p.47 *Atelier réflexif « langues vivantes »*
p.49 *Des textes à dire pour le festival Zep'Dit*
p.50 *Vers l'autonomie dans les arts visuels*
p.51 *Réalisation d'activités mathématiques*
p.53 *Révision et consolidation des savoirs de manière ludique*
p.53 *Bilan 2009/2010*

Ecole/Collège Ouverts

p.55 Objectif et modalités de mise en œuvre du dispositif
p.55 Thèmes abordés durant l'année 2009-2010
p.55 Bilan : évolution de l'Ecole Ouverte pour la période 2009-2010

Conclusion: comité exécutif du 25 juin 2010

p.57 Bilans 2009/2010

Annexe :

p.64 Compétences des AP
p.67 Lettres de mission des PR

Le personnel RAR :

A. Le Coordonnateur

1. Met en œuvre le projet du réseau, à travers :

- L'aide au diagnostic,
- La formalisation et le suivi des objectifs opérationnels,
- Le montage des dossiers, suivis financiers des dimensions transversales,
- La participation à l'animation des actions du projet,
- L'organisation des bilans et évaluations.

2. Favorise la cohérence et l'articulation avec les projets des écoles et ceux du collège, en concertation régulière au sein :

- Du Comité de Pilotage (avec le Principal et l'IEN),
- Du Comité pré-Exécutif,
- Du dispositif départemental issu des 4 ZEP,
- Du Réseau Académique d'Education Prioritaire.

3. Prospective et met en connexion les différentes ressources et les différents partenariats au service du projet de réseau.

4. Participe à l'organisation des différentes actions de formation vers :

- Les personnels,
- Les parents,
- Les animateurs soutien scolaire.

5. Organise la mémoire du réseau et garantit la diffusion de l'information à toutes les composantes du territoire prioritaire :

Sous la forme de :

- Comptes-rendus,
- Invitations,
- Documents d'approfondissement,
- Outils pédagogiques,
- Tableaux de bord,
- Contacts.

A destination de :

- Education Nationale,
- Familles,
- Partenaires,
- Medias.

6. Gère les différentes composantes du projet du réseau par :

- La mise en forme des supports de communication,
- La mobilisation des ressources humaines,
- L'organisation matérielle des actions.

B. Les 4 Professeurs Ressource

1. Interviennent dans le repérage et le traitement de la difficulté scolaire

- **Pendant et après les conseils PPRE :**

Avec le Principal ou le Principal adjoint, les Professeurs Ressource (PR) reçoivent, analysent (orientent, ajustent quelquefois) les analyses et souhaits des équipes pédagogiques. Il s'agit de cibler au mieux, pour chaque élève, les difficultés communes à chaque discipline (dégager compétences transversales) et de proposer un objectif au PPRE.

Ensuite, avec le professeur principal, elles font la synthèse des conseils PPRE de sa classe.

Elles y proposent, en fonction des besoins et des disponibilités, un dispositif pour chaque enfant repéré par l'équipe pédagogique.

Elles préparent et ventilent les documents nécessaires à l'information, à la communication pour chaque acteur concerné par ces dispositifs.

- **Pour les conseils PPRE qui suivent :**

Les PR écrivent ou centralisent le bilan de chaque dispositif mis en place. Chaque bilan est assorti de pistes de remédiation. Les PR font part de ces bilans à l'équipe pédagogique.

Elles font ensuite la synthèse des échanges qui portent sur l'évolution, la continuation, l'arrêt ou la transformation des dispositifs concernés.

- **Elles prennent en charge certains dispositifs :**

L' Aide aux devoirs :

**AD1 et AD2 épisodiquement, pour certains créneaux en journée et en remplacement les jours où l'encadrement est insuffisant.*

Les dispositifs à visée diagnostic :

**AD3.*

**Cointervention+consolidation.*

Les dispositifs « disciplinaires » :

**Coup de pouce.*

** En parallèle.*

- **Elles encadrent et supervisent l'Aide aux devoirs.**
- **Elles écrivent, transmettent et supervisent les Ateliers Méthodologiques.**
- **Elles assurent la formation des Assistantes pédagogiques** pour l'aide aux devoirs et les ateliers méthodologiques.

2. Interviennent dans le primaire pour renforcer la continuité école-collège

- Ateliers de pratiques raisonnées
- Participation à des groupes de travail (ex : enseignement par compétences, conception fiche de suivi CM2-6^{ème} , etc...)
- Echanges sur un thème disciplinaire (ex : construction d'un lexique commun en SVT, utilisation des Archives en histoire, etc...)
- Mise en relation, coordination de projets dans le but de tendre à une meilleure connaissance, voire à une harmonisation des pratiques inter-degrés.

3. Impulsent et/ou coordonnent, et/ou mettent en œuvre des actions destinées à faire évoluer les pratiques professionnelles.

- Elles étoffent leurs propres savoirs et compétences transdisciplinaires par le biais de nombreux stages.
- Elles dynamisent et/ou coordonnent les équipes disciplinaires sur le dossier « socle commun », évaluation par compétences,...
- A l'intérieur d'une même discipline, elles dynamisent les équipes, afin de tendre à une harmonisation des pratiques, du lexique disciplinaire, des progressions. (En mathématiques 4^{ème} 3^{ème} ; en histoire-géographie 4^{ème} 3^{ème} ; en français 5^{ème} ,...)
- Sur le dossier « Aide aux devoirs », elles interrogent les équipes pour élaborer le *cahier des charges par discipline*, afin de tendre à une harmonisation des pratiques et du lexique du travail personnel.

4. Participent à l'évaluation du RAR.

Pour le **Comité Exécutif**, les professeurs ressources évaluent la qualité et l'impact des actions de RAR : elles interrogent les partenaires et collectent et analysent des données chiffrées.

C. Les 5 Assistantes Pédagogiques

❖ Prennent en charge trois dispositifs :

- 1) L'Aide aux devoirs (AD1 et AD2).
 - ✓ Elles assurent et encadrent le dispositif.
 - ✓ Elles en gèrent les absences.
- 2) **Le Tutorat.**
- 3) **Les Ateliers Méthodologiques.**

❖ Participent aux Conseils PPRE :

- ✓ Elles assistent à tous les conseils PPRE dont elles sont référentes, en duo avec le PR.
- ✓ Elles y présentent à l'équipe pédagogique la synthèse des documents de suivi de l'Aide aux devoirs, pour chaque élève concerné.
- ✓ Elles y présentent aussi un bilan pour chaque élève pris en charge dans les dispositifs dont elles ont la charge.

❖ Interviennent dans le primaire :

En maternelle :

- Accompagnement d'activités TICE permettant à l'enseignant un travail de bain de langage, moyens/grands
- Accompagnement d'activités techniques (puzzles, découpages etc ...) permettant à l'enseignant un travail sur les "albums échos" des petits parleurs de petite section.
- Bains de langage GS puis PS permettant aux enseignants de cibler leur attention sur les petits parleurs.
- Accompagnement d'activités de littérature jeunesse en co-intervention avec l'enseignant pour stimuler la créativité, le "oser faire".

En élémentaire :

- Aide à "attention, mémoire", méthodologie et métier d'élève, en CE2.
- Rythme d'exécution, organisation, concentration dans le temps d'activités en arts visuels, en CE2.
- Recentrement sur la tâche, tutorat, vers l'établissement d'un contrat personnalisé pour un élève en grand décalage avec son groupe classe, avec le CM1/CE2.
- Accompagnement d'activités graphiques, pour libérer le geste scripteur, avec le CP.

❖ **Participent aux sessions « Ecole/collège ouverts » :**

L'implication des AP lors des différentes sessions « Ecole/collège Ouverts » (Toussaint, Pâques, Juillet et Août), s'inscrit également dans le cadre du Réseau Ambition Réussite.

Répartition des heures du personnel RAR :

	Assistantes Pédagogiques	Professeurs Ressources
Aide aux devoirs AD1-AD2	10 ou 24 heures hebdomadaires	3 heures hebdomadaires
Prise en charge individualisée	/	18 heures hebdomadaires
Consolidation ou co-intervention	/	
Ateliers méthodologiques	5x3=15 heures hebdomadaires	5 heures hebdomadaires
Tutorat	1 heure hebdomadaire	/
Interventions dans les écoles primaires ou maternelles	14 heures hebdomadaires	4 heures hebdomadaires
Concertation	1 heure/AP hebdomadaires	2 heures/PR hebdomadaires

Les heures de concertation sont indispensables à l'équipe pour échanger toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement des différents dispositifs (2 heures de concertation hebdomadaires pour les PR et 1 heure de concertation hebdomadaire PR/AP).

Les dispositifs du RAR de SOY AUX :

Dispositif Aide aux devoirs

Public visé :

L'Aide aux devoirs s'adresse à tous les élèves de l'établissement. **En revanche cette année, le dispositif a été recentré sur les élèves de SEG.**

Certains élèves pris en charge par les intervenants étaient des élèves relevant du dispositif « Primo-arrivant », mais ces derniers maîtrisaient suffisamment la langue française pour une prise en charge efficiente.

Modalités de mise en œuvre :

L'Aide aux devoirs fonctionne sur trois niveaux :

- L'**AD1** concerne les **élèves volontaires** qui n'ont pas de conditions de travail satisfaisantes à la maison.
Elle est ouverte à tous les élèves, même à ceux qui sont autonomes. Elle n'est pas un ghetto pour élèves en difficultés : c'est un des facteurs de sa réussite.
- L'**AD2** concerne les **élèves désignés par l'équipe pédagogique en Conseil PPRE** et qui rencontrent des difficultés ponctuelles d'organisation des apprentissages.
Leur prise en charge et le suivi des absences est assuré majoritairement par les Assistantes Pédagogiques.
La coordination du dispositif est assuré par un Professeur Ressource formatrice « Accompagnement Educatif ».

L'objectif de l'AD1 et AD2 consiste à aider ces élèves à être plus autonome face à leur travail personnel, grâce à un accompagnement centré sur les méthodes de travail.

- L'**AD3** concerne les **élèves désignés par l'équipe pédagogique en Conseil PPRE**, et qui rencontrent des difficultés telles qu'un soutien individualisé semble nécessaire.
Leur prise en charge et le suivi des absences est assuré par les Professeurs Ressource.

L'objectif de l'AD3 est double :

- Aider l'élève à cerner, puis à surmonter ses difficultés, afin d'accéder à l'autonomie.
- Fournir à l'équipe pédagogique des pistes dans l'analyse de la difficulté rencontrée par l'élève.

Les acteurs de l'aide aux devoirs :

- 5 Assistantes Pédagogiques gèrent le travail des AD1 et AD2, avec un PR qui coordonne le dispositif. Chaque intervenante a la responsabilité d'un groupe, dont le nombre n'excède jamais 8 élèves.

Les AP ont également pour mission d'assurer le suivi des absences de l'Aide aux devoirs. Au fil des années, elles ont conçu des outils de suivi très efficaces.

Cependant, l'articulation de leur mission avec celles des Médiatrices devra être précisée.

- 4 Professeurs Ressource gèrent le travail des AD3. Chaque intervenant a la responsabilité d'un très petit groupe qui n'excède pas 4 élèves.

Chaque PR signale les absences de ses élèves à la Vie Scolaire, qui les gère comme une absence à une heure de cours « normale ». Toute absence récurrente est signalée au professeur principal de la classe qui assure ensuite le dialogue avec l'E et/ou sa famille.

Les créneaux de l'Aide aux devoirs : Une offre élargie en 2009-2010

Les créneaux proposés pour l'Aide aux Devoirs cette année ont été plus nombreux et mieux répartis durant la semaine : ils ont pu ainsi prendre place durant les heures de permanence des élèves, ce qui est intéressant parce qu'ainsi la journée de l'élève s'en trouve allégée.

- 13 créneaux d'aide aux devoirs ont ainsi été proposés dans la semaine (contre 8 l'année précédente).

	LUNDI					MARDI		JEUDI			VENDREDI		
	S1	S2	S3	S4	S5	M4	S4	S1	S4	S5	S1	S3	S4
6 ^{ème}	X		X		X		X		X	X		X	X
5 ^{ème}			X	X			X		X	X	X	X	X
4 ^{ème}		X	X		X			X	X	X			X
3 ^{ème}	X		X	X	X	X			X	X			X

Lorsque cela était possible, la prise en charge des élèves sur les heures de permanence a rendu l'accompagnement méthodologique plus efficace, évitant le problème des devoirs « déjà faits » ; cela permettait en outre de libérer des places sur les créneaux du soir, et d'accueillir ainsi un grand nombre d'élèves dans des conditions meilleures.

Le suivi dans l'Aide aux devoirs : un outil d'analyse précieux.

Chaque élève inscrit à l'Aide aux Devoirs dispose d'un **livret de suivi** nominatif. Un bilan individualisé précis est établi pour chacun à partir des observations relevées à chaque séance par l'intervenant qui a pris l'élève en charge.

Ces bilans sont proposés au moment des **conseils PPRE**, quand toute l'équipe pédagogique de l'élève est réunie, ainsi qu'aux parents de l'élève lors des rencontres parents-professeurs.

La lecture des bilans lors des conseils PPRE permettent à l'équipe de poser un premier diagnostic pour les élèves en difficulté :

- Chaque AP et chaque PR « supervisent » un niveau de classe. Ce fonctionnement permet de mieux centraliser les informations, et favorise à la fois une meilleure circulation de cette information et un meilleur suivi de l'élève.
- L'intervenant responsable fournit un compte-rendu dans lequel il décrit les difficultés d'apprentissage observées, et l'évolution de l'élève sur la période donnée. Pour parvenir à des bilans homogènes et cohérents dans leur analyse, un certain nombre de critères sont observés, quelques uns généraux (méthodes de travail, autonomie, motivation...), d'autres plus spécifiques (AD2).
- L'équipe pédagogique met en regard ce bilan avec ce qu'elle a observé en classe.

Ces livrets de suivi sont donc un outil précieux pour décider, mettre en forme, reconduire ou terminer un PPRE.

Le statut de l'AD pour les élèves et les familles : Constat des évolutions.

En septembre 2006, les élèves ne connaissaient pas ce dispositif. Ils avaient éventuellement pu l'expérimenter au sein des associations. Il s'agissait alors de poser les conditions de fonctionnement de l'aide aux devoirs au collège Romain Rolland.

Nous avons pu observer que si les élèves n'adoptaient pas tout de suite l'attitude de travail que l'on attendait d'eux, ces attitudes sont cependant devenues la règle de tous au fil des semaines.

Présentation de l'AD

L'aide aux devoirs est présentée à toutes les classes par les intervenants : les règles, le fonctionnement, les attitudes et comportements à tenir leur sont clairement présentés à plusieurs occasions avant le début des séances :

- Lors des journées d'accueil des CM2 au collège.
- A l'occasion des journées d'inscription des 6^{èmes} (propices à la rencontre avec les familles).
- Pendant les premières heures de vie de classe.

Ils connaissent donc déjà un peu le dispositif lorsqu'ils assistent aux premières séances, ce qui permet une intégration et un travail efficace plus rapides.

Cette présentation est relayée régulièrement par le professeur principal de la classe qui est un allié précieux, indispensable pour un fonctionnement harmonieux des dispositifs.

Nous voudrions pour l'année prochaine développer le dialogue avec les parents. L'objectif est double :

- Renforcer l'idée qu'ils ont toujours un rôle à jouer dans l'aide aux devoirs de leurs enfants, même si celui-ci bénéficie du dispositif. Un questionnaire (conçu cet hiver par l'équipe de pilotage de l'AD et les PR) sera remis aux familles des élèves inscrits à l'AD : il a été conçu à la fois comme un outil d'analyse (il donne la parole aux familles) et comme un outil de communication (les questions permettent de réaffirmer les principes et les axes de travail du dispositif).
- A l'occasion des réunions parents-professeurs, proposer un compte-rendu des bilans personnalisés que nous tenons. Cela permettrait de mieux asseoir encore la légitimité et la lisibilité du dispositif vis-à-vis des familles.

Pédagogie

Globalement, les E comprennent de mieux en mieux les enjeux de l'AD ainsi que les rôles des AP. Ils ont compris qu'ils venaient à l'aide aux devoirs pour avoir une aide méthodologique et non pour obtenir des réponses toutes faites. De la même manière, ils ont compris qu'ils devaient revoir leurs leçons avant de faire leurs exercices, qu'ils devaient (et pouvaient !) s'aider de leurs leçons et de leurs manuels.

Très souvent, quand l'élève prépare son cartable pour une séance d'AD il a un raisonnement utilitaire et à court terme : « Qu'est-ce que j'ai à faire pour le lendemain ». Mais nous avons observé que beaucoup d'élèves sélectionnent aussi les matières qu'ils veulent travailler avec les intervenants, en fonction des difficultés qu'ils rencontrent dans la matière concernée. Preuve du capital confiance dont dispose le dispositif.

L'évolution en ce sens est largement positive puisque les élèves se sont visiblement appropriés le dispositif et en profitent pleinement.

Fidélisation

Nous avons constaté que la majorité des élèves inscrits volontairement en 6^{ème} prolongent leur inscription jusqu'en 3^{ème}.

Ce phénomène, s'il démontre clairement l'efficacité et la pertinence du dispositif, nous permet aussi de bénéficier d'un réservoir d'élèves qui connaît bien le fonctionnement de l'aide aux devoirs ainsi que les intervenants et leurs rôles.

Les nouveaux inscrits comprennent rapidement le fonctionnement de l'AD parce qu'ils en ont entendu parler par leurs camarades, par leurs frères et sœurs et aussi parce qu'ils calquent rapidement leur comportement sur celui des « habitués ».

Assiduité

On ne constate que 8% d'absences sur l'ensemble de l'année.

Ce chiffre est faible, d'autant qu'il englobe les absences justifiées (maladie, sortie pédagogique,...) et les absences injustifiées. Les élèves ont désormais bien compris le fonctionnement de l'AD. Ils anticipent en général leurs absences et les justifient à l'avance (les E présentent à l'AD leur carnet visé par l'Administration ou la Vie Scolaire).

L'absentéisme récurrent et non justifié est surtout le fait de quelques élèves. Pour ceux-là, le suivi est assuré par les Médiatrices de vie scolaire.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES-ELEVE mai 2010

Entre la fin mai et le début de juin 2010, **69** élèves de l'AD (AD1 et AD2) ont complété notre questionnaire.

En couleur figurent les nouveautés par rapport à mai 2008.

Le profil de l'E qui va à l'AD

a) En 2010, 62% se déclarent « volontaires », contre 54% en 2007-08 toutes classes confondues.

En 2010, 92% des E de 3ème se déclarent « volontaires », contre 77% seulement en 2007-08.

En 2010, 62% des E de 6ème étaient « volontaires » contre seulement 20% des 6èmes en 2007-08.

b) En 2010, comme en 2007-8, la baisse des inscriptions volontaires est toujours aussi significative sur le niveau 5ème. Heureusement elle est toujours compensée par l'intervention du PP ou de l'équipe pédagogique (PPRE) : 40% des inscriptions en 5ème en 2007-08, 33% en 2010.

Cela souligne la nécessaire implication du Professeur principal, de l'équipe pédagogique ; cela démontre aussi la portée de cette implication, la légitimité que leur accordent les familles.

En 2010, 77% des E fréquentent l'AD depuis 2 ans ou plus*, contre 49% en 2007-08 : chiffres en constante augmentation qui montrent que, *aux yeux des familles, le dispositif a acquis une légitimité indéniable.*

* Bien entendu, les statistiques des 6èmes ont été exclues de cette synthèse.

Les raisons pour lesquels les E s'inscrivent à l'AD :

Le profil des réponses est stable depuis 2007-8.

La réponse qui prédomine est toujours la même : « La présence d'adultes qui peuvent aider » (34 à 35% des réponses). Ce choix se trouve même conforté en 2010 : 62% des E qui ont choisi ce critère lui ont attribué **la première place** parmi les 3 choix possibles.

Ces chiffres illustrent bien la nécessité pour les élèves et les familles d'un encadrement de qualité.

Le bilan personnel :

Les E ont-ils perçu des améliorations dans leur travail personnel, améliorations attribuées à l'AD ?

« Aucune amélioration » :



Toujours les mêmes proportions en 2010 : 1 à 2 élèves par cohorte disent qu'ils n'ont pas perçu les effets de l'AD.

Pts communs : les E de 6^{ème} et de 4^{ème} qui ont coché cette case sont tous allés à l'AD contraints par la famille ou les professeurs. Mais aucun des 5^{èmes} n'a coché cette case, alors qu'ils ont le record des E contraints à utiliser le dispositif. Pas de lien direct donc...

Quant aux 3^{èmes} insatisfaits, ce sont des E volontaires, qui viennent à l'AD « pour les documents » seulement, a écrit l'un, « pour discuter avec mes camarades » seulement, a écrit l'autre. Le dispositif semblait condamné à l'avance pour ces E, malgré le caractère volontaire de la démarche. Et puis l'un d'eux reconnaît, dans la question qui suit, que l'Ad lui a permis de « faire plus rapidement ses exercices » et d' « avoir de meilleures notes à ses devoirs maison » : ce n'est donc pas un bilan si négatif.

« Amélioration » (un peu + beaucoup) :

Les chiffres sont restés les mêmes : le pourcentage d'E satisfaits est passé de 87 % en 2007-2008 à 91% en 2010, la différence se joue sur un nombre d'E insignifiant.

On peut cependant souligner que le pourcentage d'E qui affirment avoir ressenti **beaucoup d'amélioration** est passé de 12% en 2007-2008 à 24% en 2010.

Les compétences (et points positifs) développés à l'AD :

Les réponses données en 2010 ont gardé les mêmes proportions qu'en 2007-2008.

« L'AD m'a permis de mieux apprendre mes leçons » est la seule compétence qui a évolué de manière significative, choisie par 18% des E en 2007-08, par 24% d'entre eux en 2010.

« L'AD ne m'a pas assez aidé » :

En 2007-08, 4% des E estiment que le dispositif ne leur a permis de développer aucune compétence (0% en 6^{ème} , 5% en 5^{ème} et en 3^{ème}).

En 2010, il n'y a plus que 2% des E qui estiment que le dispositif ne leur a permis de développer aucune compétence (0% en 4^{ème}).

Ce qui devrait être changé à l'AD

C'est le niveau 4^{ème} qui fait le moins de critiques, confortant ainsi la satisfaction déjà soulignée dans les questions précédentes.

- Les créneaux

Tous niveaux confondus, 8 E se plaignent de l'heure tardive des séances.

Mais 6 d'entre eux sont des 5^{èmes}, cohorte la plus pauvre en E volontaires. *Les deux phénomènes sont sans doute intimement liés.*

- Le groupe

Parmi les critiques, la plus souvent formulée est celle qui exprime la volonté de recréer le groupe- classe ou groupe de copains (« ceux avec qui on a le plus d'affinité »), ce que nous avons toujours voulu limiter et contrôler. Elle est exprimée par 21% des E.

- Les devoirs

18% des E se plaignent de la quantité des devoirs mais aussi de leur difficulté (7%) . Cela semble peu pour des E volontaires dans un dispositif d'aide au travail personnel. *Cela souligne-t-il le fait que les E –et les familles- ont, dans leur majorité, si bien intégré le fait que le travail maison doit être lourd et difficile que cette donnée n'est pas critiquable ? Ou bien qu'il n'est pas si lourd, ni si difficile au collège RR ?*

Les intervenants à l'AD ont progressivement trouvé leur place au sein des équipes pédagogiques du collège. Ils ont pu dialoguer avec les professeurs du collège au sujet de l'aide aux devoirs.

La première année, les intervenants et les professeurs n'avaient que peu d'échanges (Ils communiquaient uniquement en cas de besoin, entre deux portes, au sujet d'élèves « difficiles » ; ils demandaient aussi des conseils ou des éclairages ponctuels au sujet d'activités demandées par les professeurs).

Dès la rentrée 2007, les professeurs du collège, à l'initiative des professeurs ressources, ont consigné leurs « directives » dans **un cahier des charges**. Ce cahier des charges est un guide pour les intervenants de l'AD sur la façon dont les professeurs désirent que les élèves mènent leur travail personnel. Plus riche que le cahier de textes de la classe, ce document éclaire l'intervenant sur les objectifs assignés à tel ou tel type d'exercice, sur la nature de l'apprentissage attendu, sur le vocabulaire, etc...

D'autre part, les intervenants (une AP et un PR par niveau) assistent désormais aux **Conseils PPRE** (ex *Conseils des professeurs*) pour rendre compte aux équipes pédagogiques, du travail fourni par les élèves à l'AD.

Au fil des mois, des années, grâce à ces rendez-vous réguliers et institutionnalisés, grâce aux outils-papier, la communication entre les intervenants de l'AD et les équipes pédagogiques s'est enrichie :

- Les enseignants connaissent mieux les objectifs et les contenus des dispositifs proposés sur le RAR, ainsi que les missions des intervenants de l'AD. Ils ont pris la mesure des objectifs poursuivis à l'AD ainsi que du travail des intervenants dans ce dispositif : ils sont souvent initiateurs d'échanges au sujet des élèves du dispositif. D'autre part, ils « acceptent » désormais qu'un élève puisse aller à l'AD mais ne présente pas systématiquement un travail abouti ou des résultats corrects, tant qu'une trace de la phase de recherche est présente.

- De leur côté, les intervenants rendent compte régulièrement des difficultés que les élèves rencontrent dans leurs travaux et peuvent également faire part aux enseignants de leurs propres difficultés face aux élèves.

Aujourd'hui la communication est constante et riche, grâce à ces rendez-vous réguliers institutionnalisés. Cette communication assure confiance et considération réciproques, conditions essentielles pour assurer l'efficacité du travail.

Depuis la mise en place du dispositif d'aide aux devoirs, l'administration du collège a mis tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail des élèves. Ces conditions n'ont fait que s'améliorer au fil des années dans le but d'offrir aux élèves un moment et un espace de travail propice à la concentration et au travail.

Depuis septembre 2006, le collège met le CDI à la disposition de l'AD, avec un accès libre aux moyens qui lui sont attribués (livres, manuels, ordinateurs, petits espaces de travail, photocopieuse, imprimante, ...). Au moins deux exemplaires de chaque manuel de la classe sont à disposition des élèves.

STATISTIQUES AD1 AD2 AD3

2009-2010	Pour rappel : en 2008-2009	et en 2007-2008
<ul style="list-style-type: none">• 6^{ème} : 51 %• 5^{ème} : 25 %• 4^{ème} : 36 % • 3^{ème} : 33 %	<ul style="list-style-type: none">• 6^{ème} : 40 %• 5^{ème} : 32 %• 4^{ème} : 26 % • 3^{ème} : 25 %	<ul style="list-style-type: none">• 6^{ème} : 62 %• 5^{ème} : 26 %• 4^{ème} : 35 % • 3^{ème} : 34 %
Soit 35% au total	Soit 31 % au total	Soit 39 % au total

Pourcentage des élèves du collège pris en charge dans les dispositifs AD1,2 et 3

Malgré une très légère baisse de la fréquentation par rapport à l'année précédente, le taux de participation à l'Aide aux devoirs reste stable.

Cette année, le niveau 6^{ème} représente la moitié des effectifs. On note chaque année un taux de participation plus élevé pour ce niveau car le dispositif permet aux nouveaux collégiens d'entrer dans la scolarité du second degré plus sereinement.

La fréquentation baisse toujours très sensiblement en 5^{ème}. On peut faire deux hypothèses :

- Les 5^{èmes} ayant bénéficié du dispositif l'année précédente, ils pensent avoir acquis de la méthode, de l'autonomie.
- Ceux d'entre eux qui connaissent bien le système nous ont dit qu'ils préféreraient attendre que leur professeur principal les « encourage » à participer à l'Ad via les PPRE...

En revanche, même si les effectifs diminuent dans les autres niveaux, on peut remarquer que les élèves inscrits sur l'année scolaire 2007-2008 sont toujours présents à l'AD en 2009-2010. On peut donc supposer que les élèves se sont appropriés le dispositif mis en place et qu'il fait partie intégrante de leur scolarité.

Les dispositifs à visée diagnostique :

L'AD3

Public visé :

Les élèves désignés par l'équipe pédagogique, qui rencontrent des difficultés telles qu'une aide individualisée semble nécessaire.

Objectif du dispositif :

- Aider l'élève à cerner, puis à surmonter ses difficultés, afin d'accéder à l'autonomie.
- Fournir à l'équipe pédagogique des pistes dans l'analyse de la difficulté rencontrée par l'élève.

Modalités pratiques de mise en œuvre :

- Pour coller à l'esprit des textes, les élèves repérés sont pris en charge par l'enseignant ressource deux fois par semaine, sur une période limitée.
- Les quatre Professeurs Ressource gèrent le travail des AD3 : chaque intervenant a la responsabilité d'un petit groupe qui n'excède pas 4 élèves.
- L'aide apportée prend appui sur les devoirs de l'élève.

Le suivi :

- Des bilans sont proposés au moment où l'équipe pédagogique de l'élève est réunie (conseils PPRE), et aux parents de l'élève :
 - ⇒ Un premier diagnostic est posé :
 - L'intervenant responsable fournit un bilan dans lequel il décrit les difficultés d'apprentissage observées, et l'évolution de l'élève sur la période donnée.
 - L'équipe pédagogique met en regard ce bilan avec ce qu'elle a observé en classe.
 - ⇒ Une réévaluation (ou une reconduction) du PPRE est envisagée.

La cointervention/consolidation

Public visé :

Les élèves qui rencontrent des difficultés dans toutes les matières.
Difficultés telles que l'équipe pédagogique estime qu'elles pourraient résulter de troubles des apprentissages.

Objectif du dispositif :

Mieux cerner la nature des difficultés des apprentissages.

Modalités pratiques de mise en œuvre :

- Pour coller à l'esprit des textes**, les élèves repérés sont pris en charge par un PR deux fois par semaine, sur une période limitée :

⇒ Une séance de cointervention : le PR s'associe à un des enseignants de l'élève repéré. Assis à ses côtés, il assiste à la séance et peut suivre l'élève « en action ».

⇒ Une seconde séance, en individuel ou en très petit groupe, afin de revenir sur ce qui s'est passé en cours, analyser avec l'élève ses difficultés et envisager des pistes pour une remédiation.

Le suivi :

- Des bilans sont proposés au moment où l'équipe pédagogique de l'élève est réunie (Conseils de professeurs appelés *Conseils PPRE*), à l'élève et à sa famille (Une version adaptée) :

⇒ Un premier diagnostic est posé :

- Le PR y décrit les difficultés d'apprentissage observées.
- Le PR y est alors peut-être en mesure de préciser si les difficultés de l'élève résultent d'un retard (décalage chronologique) ou d'un trouble (non installation ou désorganisation d'une fonction).

⇒ Une réévaluation du PPRE est envisagée, avec des propositions d'aménagement pédagogique.

⇒ Un élargissement du PPRE peut y être demandé afin de cerner la nature des troubles constatés : nécessité d'un bilan psychologique (COP), d'un bilan médical (Médecin scolaire ou infirmière), ou d'un bilan orthophoniste.

⇒ Des bilans sont faits aussi à l'élève et à ses parents, pour les bilans d'étape et/ou au moment de la signature d'un nouveau PPRE.

** En préambule aux textes sur la mise en place des PPRE, l'Inspection Générale a pointé deux écueils habituellement repérés dans le soutien « classique » :

- multiplier les heures, ce qui plombe les emplois du temps, et diminue de ce fait la disponibilité intellectuelle de l'élève.
- sortir l'élève du cours, ce qui accentue les difficultés de l'élève dans la matière (et le stigmatise).

Dispositifs à visée disciplinaire :

Les Coups de Pouce / Le Brevetage

Assuré par un prof ressource, dans son domaine de compétence disciplinaire, le **Coup de Pouce** est demandé par le professeur de l'élève au moment des Conseils PPRE.

Il permet à certains élèves de revenir sur des notions mal assimilées. Il favorise le travail de groupe (gestion de l'hétérogénéité) ainsi que la mutualisation des pratiques des professeurs (harmonisation des démarches utilisées).

Fruit de la concertation étroite entre le professeur de l'élève et le PR, ce dispositif nécessite des moments de concertation pour être efficace.

En 2009-2010, les Coups de Pouce ont été ciblés en mathématiques sur le niveau 5^{ème}.

Le niveau 6^{ème}, qui bénéficie déjà des groupes de besoins disciplinaires (GBD) en français et en mathématiques, n'est pas concerné.

Les séances de « **Brevetage** » proposées au mois de juin pour les 3^{èmes} s'inscrivent dans ce dispositif.

« En parallèle »

Le dispositif **En parallèle** permet à une classe d'aborder une notion en groupe réduit : la classe a la même progression, les deux enseignants fonctionnent sur le même créneau, mais dans des lieux différents.

Comme pour le Coup de Pouce, ce dispositif nécessite des moments de concertation pour être efficace.

Travailler les compétences transversales :

Les Ateliers Méthodologiques

Objectifs du dispositif :

L'objectif commun à tous les ateliers est d'*apprendre à apprendre*.
Ils sont destinés aux E de 6^{ème} et 5^{ème} .

Ils ont été construits à partir des compétences transversales indispensables pour maîtriser le savoir disciplinaire :

- Ils permettent d'évaluer la maîtrise des compétences transversales et ainsi de révéler des difficultés chez certains élèves (visée diagnostique)
- Ils permettent la mise en place d'une remédiation pour ceux dont les difficultés résultent d'un simple retard des apprentissages.

Modalités de mise en œuvre :

Les affectations dans les Ateliers Méthodologiques sont décidées par l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe lors des conseils PPRE.

Les élèves de la classe sont ensuite répartis dans les **trois ateliers** les plus demandés par les enseignants. Ce sont les PR, sous la supervision du Principal, qui se chargent de l'organisation, de la répartition du personnel et de la communication pour tout ce qui concerne les AM.

Les ateliers s'étalent sur 7 semaines.

Les Ateliers Méthodologiques étaient en 2009-2010 encadrés par les 5 Assistantes Pédagogiques ainsi que par les 4 Professeurs Ressources.

« Pédagogie »

Les PR sont responsables de la conception des ateliers ainsi que de la communication. C'est aux assistantes pédagogiques que revient le rôle de mener les séances. Mais comme elles ne conçoivent pas les ateliers, cela suppose une mise en œuvre particulière :

- Un PR construit un atelier ; il doit le mettre en pratique, accompagné d'une ou de deux AP. Elles peuvent ainsi assister une première fois à l'atelier mené par son concepteur.

- L'AP prend en charge ce même atelier, pour un autre groupe, mais toujours en présence du PR. Celui-ci fait un « retour » à la fin de la séance : le fait d'avoir vu l'AP mener la séance lui permet de se « nourrir » de la pratique d'un tiers. Cette façon de procéder permet de réajuster l'atelier en cas de besoin. Du point de vue de l'AP cette façon de fonctionner est également très intéressante car elle lui permet de fonctionner dans un cadre défini et rassurant.

Ce fonctionnement renforce la cohésion de l'équipe, renforce l'efficacité des ateliers, au bénéfice de l'élève.

Evidemment, lorsque l'AP connaît bien l'AM pour l'avoir déjà mis en œuvre, la présence d'un PR est inutile. Cela permet alors de libérer des créneaux pour les PR (la plupart du temps un seul PR est suffisant pour une classe), et de proposer un plus large éventail d'ateliers méthodologiques.

Enfin, la présence de 4 intervenants pour trois groupes sur une même classe a pour avantage « pratique » de laisser un remplaçant possible en cas d'absence d'un des intervenants, ce qui permet de faire avancer les groupes d'une même classe au même rythme.

Les différents ateliers méthodologiques :

En 2009-2010, 8 ateliers méthodologiques ont été proposés aux élèves de 5^{ème} et de 6^{ème}.

La majorité de ces ateliers est déclinée selon deux niveaux : un premier niveau proposé aux 6^{èmes}, et un second niveau, dit « de consolidation », proposé aux 5^{èmes} ou aux élèves de 6^{ème} particulièrement performants.

Les affectations dans les ateliers sont décidées par l'ensemble de l'équipe enseignante de la classe lors des conseils P.P.R.E.

Les 5^{èmes} ont été affectés dès le mois de septembre sur l'atelier méthodologique préconisé pour eux lors du dernier conseil PPRE de l'année scolaire précédente (année scolaire 2008-2009).

Atelier « S'organiser »

Coordonnatrice : Marianne Theux/Claire Besson

Public visé : Tous les élèves (seul atelier mené simultanément pour toutes les classes de 6^{ème} en début d'année)

- Objectif global : Permettre à l'élève de résoudre les contraintes matérielles pour optimiser son travail personnel.
- Objectif 1 : Permettre à l'élève de prendre en compte la gestion du matériel comme facteur de facilitation du travail personnel.
- Objectif 2 : Permettre à l'élève d'anticiper et de planifier ses activités sur la semaine.

L'ensemble des élèves de 6^{ème} a suivi l'atelier méthodologique « s'organiser » en début d'année. Les différences entre le CM2 et la 6^{ème} sur le plan de la gestion du temps et du travail personnel sont nombreuses et prononcées. Il est nécessaire de les aider à mieux appréhender et à assimiler ces différences.

Atelier « Utiliser des manuels »

niveau 1 uniquement :

Coordonnatrice : Marianne Theux

Public visé : 6^{ème}

- Objectif global : Permettre à l'élève de mettre en oeuvre une stratégie de lecture de ses manuels adaptée et performante.
- Objectif 1 : Permettre à l'élève de percevoir et de formaliser les spécificités de ce type de livre.
- Objectif 2 : Permettre à l'élève de percevoir la composition et les enjeux des manuels afin de les considérer comme un réel outil de connaissance et d'apprentissage.

Atelier « Sélectionner et transmettre des informations »

Coordonnatrices : Farideh Favriaud et un PR

Public visé : 5^{ème}

- Objectif global : Réinvestir les acquis de l'initiation en 6^{ème} (IRD) pour aller vers davantage d'autonomie dans la recherche documentaire.
- Projet : Faire réaliser par les élèves un jeu de 7 familles sur un thème abordé et choisi par un des enseignants de la classe.

Destinés aux élèves qui ne présentent pas de difficultés majeures d'apprentissage, ce nouvel atelier méthodologique, initié en 2008, a été repris cette année afin de pousser ces élèves vers l'excellence.

Plusieurs compétences du socle sont mises en oeuvre :

- La compétence « info-documentaire » (connaître les sources d'information, trouver les documents puis les exploiter pour restituer une information en suivant des consignes précises).
- La compétence « maîtrise de la langue » (rédiger un texte explicatif court et adapter son propos).
- La compétence « autonomie et initiative ».

Atelier « Lire et écrire des énoncés et des consignes »

niveau 1

Coordonnatrice : Marianne Theux

Public visé : 6^{ème} 5^{ème}

- Objectif global : Permettre à l'élève d'être un meilleur « lecteur de consignes ».
- Objectif 1 : Permettre à l'élève de définir ce qu'est une consigne, ses spécificités au regard des autres énoncés de l'école.
- Objectif 2 : Multiplier les activités de manipulation et de création autour de la consigne, pour permettre à l'élève d'en intégrer les codes et les enjeux.

niveau 2

Coordonnatrice : Marianne Theux

Public visé : 6^{ème} 5^{ème}

- Objectif global : Permettre à l'élève d'être un meilleur « lecteur de consignes ».

- Objectif 1 : Multiplier les activités de manipulation et de création autour de la consigne scolaire, pour permettre à l'élève d'identifier les différents types de consignes scolaires.
- Objectif 2 : Repérer et discriminer les différents types de consignes selon la polysémie des verbes.

Atelier « Mémorisation »

Coordonnatrice : Claire Besson

Public visé : 6^{ème} 5^{ème}

- Objectif global : Permettre aux élèves de découvrir différentes façons de mémoriser à court et à long terme, en arrivant à l'articulation compréhension/mémorisation.

A partir des cours des élèves, une réflexion est menée en quatre temps :

- 1.** Comparaison et analyse des différents supports d'apprentissage des leçons
- 2.** Echange de pratiques, à partir de son propre travail
- 3.** Identification des outils favorisant la mémorisation
4. Adaptation/ajustement de sa propre méthode d'apprentissage.

L'accent est mis sur la nécessité de comprendre avant d'essayer de mémoriser.

Atelier « Raisonnements logiques »

niveau 1

Coordonnatrice : Marie-Eve Joly

Public visé : 6^{ème} 5^{ème}

- Objectif global : Permettre aux élèves d'utiliser des stratégies de raisonnement logique différentes afin de les sérier pour les réinvestir dans des démarches de raisonnement scolaire.

Les élèves participant à l'atelier raisonnement logique ont des difficultés à raisonner, mais aussi à énoncer un raisonnement clair et logique. Cet atelier doit les aider à acquérir ces compétences : il les entraîne à concevoir et à appliquer des raisonnements puis à les formuler.

niveau 2

Coordonnatrice : Marie-Eve Joly

Public visé : 5^{ème}

- Objectif global : Permettre aux élèves d'utiliser des stratégies de raisonnement logique différentes afin de les sérier pour les réinvestir dans des démarches de raisonnement scolaire.
- Objectif 1 : Utiliser la structure d'un discours pour entrer dans le raisonnement logique de quelqu'un
- Objectif 2 : Installer le pré-requis de l'ordre chronologique et découvrir le lien cause / conséquence
- Objectif 3 : Différencier conséquence / but

Prolongeant et approfondissant l'atelier « Raisonnements logiques 1 », cet atelier vise essentiellement des 5^{ème} qui aient ou non suivi un atelier sur le même thème en 6^{ème}.

L'axe principal concerne surtout la structuration du discours, autour de deux pôles signalés comme problématiques par les équipes pédagogiques : cause / conséquence et conséquence / but.

Atelier « Espace-temps »

niveau 1

Coordonnatrice : Marianne Theux

Public visé : 6^{ème}

Objectif global : Permettre à l'élève de relever puis de surmonter des difficultés de repérage dans l'espace et dans le temps.

- Objectif 1 : Installer les pré-requis des subdivisions de l'année
- Objectif 2 : Travailler autour de la notion de siècle et construire une frise chronologique.
- Objectif 3 : Permettre à l'élève d'appréhender l'espace en le restituant sous forme de plan.

niveau 2

Coordonnatrice : Marianne Theux

Public visé : 5^{ème}

- Objectif global : Permettre à l'élève de relever puis de surmonter des difficultés de repérage dans l'espace et dans le temps.
- Objectif 1 : Evaluer les compétences de repérages spatio-temporels, au travers d'activités pluridisciplinaires.
- Objectif 2 : Conforter graduellement ces compétences, toujours à l'occasion d'activités pluridisciplinaires.

Atelier « Expression orale »

niveau 1

Coordonnateur : Solène Pagnoux

Public visé : 6^{ème} 5^{ème}

- Objectif global : Permettre aux élèves d'être plus à l'aise à l'oral.
- Objectif 1 : Prendre la parole en public et adapter sa prise de parole.
- Objectif 2 : Rendre compte d'un travail individuel ou collectif.
- Objectif 3 : Prendre en compte la parole des autres dans un travail de groupe

Cet atelier est destiné à des élèves qui ont des difficultés à s'exprimer dans la classe de manière spontanée, ou lors d'interrogations orales, mais aussi à des élèves qui ne savent pas gérer la prise de parole. Cet atelier doit permettre aux élèves de mieux s'exprimer dans un groupe restreint qui favorisera la réappropriation de la parole et la construction des acquisitions.

niveau 2

Coordonnateur : Solène Pagnoux

Public visé : 6^{ème} 5^{ème}

- Objectif global : Permettre aux élèves d'être plus à l'aise à l'oral
- Objectif 1 : Oser s'imposer et tenir un propos pendant 3 à 4 minutes.
- Objectif 2 : Participer à un débat, exprimer son point de vue en respectant la parole de l'autre.

L'atelier « Expression orale » niveau 2 est très proche dans ses objectifs de l'atelier « Expression orale » niveau 1. Il s'adresse souvent en partie à des élèves l'ont déjà suivi l'an passé en 6^{ème}. En effet, même si nous constatons globalement une évolution positive des élèves concernés entre la 6^{ème} et la 5^{ème}, la prise de parole reste encore souvent problématique pour eux.

<i>Bilan 2009-2010 : évolution des Ateliers Méthodologiques</i>

Depuis quatre ans, la gamme d'ateliers méthodologique proposée aux élèves s'est considérablement élargie, passant de 4 en 2006 à 13 en 2010. Et certains nouveaux ateliers méthodologiques sont d'ores et déjà en projet pour l'an prochain.

Ces ateliers méthodologiques répondent donc à de réels besoins, exprimés de manière réitérée par les équipes pédagogiques. La transversalité des compétences travaillées est sans doute la clé de leur succès.

La répartition des élèves dans ces ateliers méthodologiques demande de la part de l'ensemble de l'équipe enseignante un travail de diagnostic des difficultés de chaque élève de 6^{ème} et de 5^{ème}, cela tout au long de l'année.

Lors des derniers conseils de classe, des pistes de prise en charge ont ainsi été évoquées les équipes pédagogiques pour les élèves en difficulté : il nous appartiendra de nous organiser dès la rentrée prochaine pour donner suite à ces demandes (atelier méthodologique déjà préconisé, etc...).

Dispositifs « Assistance » :

Le Tutorat

Public visé

Le Tutorat permet de prendre en charge des élèves qui montrent des signes de **décrochage scolaire**.

Il s'adresse aux élèves pour lesquels les dispositifs d'AD ou de consolidation (purement « scolaires ») ne semblent pas être la solution la plus appropriée.

Il s'adresse de préférence aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} (puisqu'ils ne sont plus soutenus par les Ateliers méthodologiques) mais pas exclusivement.

Objectifs du dispositif

Chaque élève peut faire un retour sur sa « vie d'élève », analyser ses forces et ses faiblesses, y réfléchir à ses méthodes de travail, aux contraintes matérielles, ...

Modalités de mise en œuvre

Le Tutorat est mis en place à la suite de la demande formulée en Conseil PPRE. L'axe de travail est défini sur les conseils de l'équipe éducative.

L'élève est ensuite informé par son Professeur Principal de l'objectif à atteindre et des modalités pratiques de son Tutorat. L'adhésion de l'élève est indispensable.

Ce sont les Assistantes pédagogiques qui prennent en charge ce dispositif (mise en œuvre et suivi) et la Vie Scolaire qui gère les absences.

Le Tutorat permet de prendre en charge des élèves de manière très individualisée : pas plus de 3 élèves, avec des phases de dialogue confidentiel.

Il s'étend sur l'ensemble d'une période PPRE, à raison d'une heure hebdomadaire.

Bilans 2009-2010

Un dispositif qui reste intéressant :

Alors qu'en 2008-2009, ce dispositif avait rencontré un franc succès, en 2009-2010 moins de demandes ont été formulées : seuls des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ont été pris en charge.

Il faut cependant signaler qu'un certain nombre de demandes n'ont pu aboutir pour des questions d'emploi du temps des AP : une fois les AD et les interventions en primaire placées sur leur edt, la **marge de manœuvre est restreinte**.

Les demandes des équipes pédagogiques ont souvent un **axe de travail similaire** : l'organisation matérielle des élèves.

Pour ces élèves, l'atelier méthodologique « s'organiser » suivi au préalable par chacun d'entre eux n'avait sans doute pas été bien assimilé. Mais on peut aussi penser que ces

difficultés d'ordre organisationnel résultent le plus souvent de difficultés d'ordre personnel qui ne rendent pas l'E disponible aux contraintes scolaires.

Cependant, la relation particulière qui s'installe avec l'intervenant dans ce dispositif permet à l'E de trouver un interlocuteur attentif et bienveillant, qui lui permet de régler (momentanément en tout cas) certains problèmes matériels, et de réfléchir de manière sereine, dans un climat de confiance, à sa scolarité.

Les interventions en maternelle et en primaire

Les PR et les AP se partagent les interventions dans les Ecoles du RAR :

⇒ Les PR y accomplissent des actions spécifiques à visée pédagogique ou diagnostique.

⇒ Les AP interviennent sur des objectifs méthodologiques.

Le bilan positif des interventions des AP en 2008-2009 a eu pour conséquence en 2010 l'intervention de toutes les AP dans la totalité des écoles du Réseau Ambition Réussite. Le volume horaire consacré par les AP aux interventions en Maternelle comme en Primaire a ainsi considérablement augmenté cette année (voir page 8).

Interventions en maternelle :

Cette année, 3 assistantes pédagogiques sont intervenues dans 8 classes de maternelle du réseau.

Elles y ont menées des actions différentes axées sur l'**autonomie** et le **langage**.

Langage en situation

Ecole maternelle Charles Perrault

Assistante pédagogique : Christelle Lenoir

Enseignante : Virginie Barbier

Classe : Petite section maternelle Charles Perrault

Constats préalables à l'action :

Grande hétérogénéité des niveaux de prise de parole et d'expression langagière d'où difficultés à gérer le groupe en activité spécifique langage / classe
Les élèves ne jouaient pas les activités proposées ensemble mais les uns à côté des autres

Objectifs du dispositif :

- Apprendre à faire ensemble
- Améliorer sa maîtrise de la langue française

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : PS

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : PE + AP + ATSEM

Calendrier (horaire, durée...) : 1h/semaine de 11h00 à 12h00

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : . matériel de la classe

Descriptif des séances :

L'assistante pédagogique accompagne un groupe d'élève dans un espace dédié à une activité de vie : coin cuisine, coin poupées etc.

Elle entre dans la situation pour réguler les prises de parole, suggérer des discussions, faire préciser du vocabulaire.

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

- Acquisition de vocabulaire spécifique
- Développement du langage oral
- Socialisation
- Acquisition d'autonomie dans la vie de classe (repandre l'activité seul ou avec un copain)

Evaluation de l'action proposée :

- quels outils/démarche pour les élèves,
- Retour sur l'activité en autonomie et utilisation du vocabulaire appris

Quels outils/démarche pour les personnels engagés

Observation des élèves en situation dirigée et comparaison avec situation en autonomie

Analyse des conditions de réussite :

Que le temps de l'intervention soit clairement aménagé dans l'organisation générale de la classe

Qu'il y ait un temps de concertation prévu AP-Enseignante pour l'action

Perspectives pour 2010/2011 :

- Réaménagement du temps en deux créneaux distincts de 30 minutes chacun.
- Plutôt en début de matinée (disponibilité des très jeunes enfants) suivant organisation de la classe EDT.

L'autonomie par le langage
Ecole maternelle Pauline Kergomard

Assistante pédagogique : Manon Thomas

Enseignante : Christine Pignot-Mathon

Classe : Moyenne et Grande section

Constats préalables à l'action :

- manque d'autonomie pour l'entrée dans des situations pédagogiques
- peu de vocabulaire spécifique maîtrisé

Objectifs du dispositif :

- Acquérir de l'autonomie
- Acquérir du vocabulaire

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : MS

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : PE + assistante pédagogique

Calendrier (horaire, durée...) : 1 fois 1h30/semaine, chaque lundi de 13h30 à 15h00

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : matériel de classe + supports didactiques spécifiques conçus en fonction du projet

Descriptif des séances :

L'assistante pédagogique accompagne les MS sur des ateliers de jeux de société générateurs de langage : memory, loto Elle vérifie et corrige la dénomination des objets et aide à la compréhension et au respect des règles du jeu.

L'enseignante mène un atelier similaire avec les GS et peut ainsi augmenter sensiblement le degré de difficulté.

Analyse des conditions de réussite :

- Horaires adéquats en fonction de l'objectif,
- Interventions plus courtes, plus régulières

Perspectives pour 2010/2011 :

Axe 1 du projet d'école : améliorer les compétences langagières

Obj : acquérir du vocabulaire, aider à la prise de parole en PS, argumenter

Chaque jour, organisation d'activités langagières de 15h00 à 16h30 de la PS à la GS

- langage en situation (PS)
- langage de reformulation : raconter une histoire,
- langage d'argumentation : montrer sa compréhension de l'histoire, donner son avis sur cette histoire
- langage de création : inventer une suite, mettre en scène

Modalités :

Les contenus sont préparés par l'enseignante de chaque niveau en concertation avec l'AP. Les eux adultes mènent le même déroulé. L'AP accompagne les élèves en réussite langagière tandis que le professeur des écoles se charge des élèves en difficulté

Evaluation :

Grilles d'évaluation de langage Eduscol + observation ciblée de RASED

Vers l'autonomie des élèves

Ecole maternelle Pauline Kergomard

Assistante pédagogique : Manon Thomas

Enseignante : Nadège Labracherie

Classe : Moyenne et Grande section

Constats préalables à l'action :

- manque d'autonomie pour l'entrée dans des situations pédagogiques
- peu de vocabulaire spécifique maîtrisé

Objectifs du dispositif :

- Acquérir de l'autonomie
- Acquérir du vocabulaire

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : MS/GS

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : PE + assistante pédagogique

Calendrier (horaire, durée...) : 1 fois 1h30/semaine, chaque vendredi de 10h30 à 11h45

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : matériel de classe + supports didactiques spécifiques conçus en fonction du projet

Descriptif des séances :

Co-animation :

La maîtresse prend en charge un groupe en difficulté. L'assistante pédagogique assure le bon déroulement des autres ateliers, elle valide les démarches, apporte une aide et répond aux sollicitations.

Analyse des conditions de réussite :

- Horaires adéquats en fonction de l'objectif,
- Interventions plus courtes mais plus régulières

Perspectives pour 2010/2011 :

Axe 1 du projet d'école : améliorer les compétences langagières



Obj : acquérir du vocabulaire, aider à la prise de parole en PS, argumenter

Chaque jour, organisation d'activités langagières de 15h00 à 16h30 de la PS à la GS (2 assistantes pédagogiques) ou 2 jours par semaines.

- langage en situation (PS)
- langage de reformulation : raconter une histoire (MS/GS)
- langage d'argumentation : montrer sa compréhension de l'histoire, donner son avis sur cette histoire
- langage de création : inventer une suite, mettre en scène

Modalités :

L'enseignante prend en charge un groupe d'élèves les plus en difficulté. L'assistante pédagogique encadre le même travail avec un groupe d'élèves en réussite langagière.

Conditions matérielles :

- Aménager le coin « garderie » pour y faire des jeux d'imitation.
- Respecter les horaires (fin d'après-midi)

Evaluation :

- Grilles d'évaluation de langage Eduscol + observation ciblée de RASED (dès la première séance)
- Prendre la parole
- Utiliser un vocabulaire approprié.

A la découverte de la littérature jeunesse

Ecole maternelle Paul Eluard

Assistante pédagogique : Christelle Lenoir

Enseignante : Cécile Daumar

Classe : Grande section maternelle Ecole Paul Eluard

Constats préalables à l'action :

Une plus grande mixité sociale du groupe classe creuse l'écart par rapport aux références culturelles des élèves et à l'accès à la littérature jeunesse.

Objectif(s) du dispositif :

Immerger tous les enfants de GS dans un même univers issu de littérature jeunesse (Christian Voltz) et permettre à ceux qui en sont le plus éloignés de s'approprier pleinement les codes et les intérêts de la littérature par un rapport privilégié à l'œuvre.

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : GS

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : PE + AP

Partenaires : Bibliothèque Municipale

Calendrier (horaire, durée...) : chaque vendredi après-midi de 13h30 à 14h30 de novembre à juin

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : matériel de la classe

Descriptif des séances :

Co-animation PE/AP de chaque étape du projet :

Visite d'une exposition à la bibliothèque d'Angoulême :

- Découverte de tous les albums de Christian Voltz (lecture, critique, mémoire...)
- Réalisation de personnages à partir de matériaux de récupération pour susciter le langage autour des situations de l'histoire
- Invention de la suite d'une histoire et réalisation des pages (texte, illustration) de l'épisode inventé

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

- connaissance de références littéraires
- maîtrise du langage (récit, argumentation)-

Analyse des conditions de réussite :

- Périodicité hebdomadaire trop longue pour un élève de GS : travailler sur le projet même en dehors de la présence de l'AP pour maintenir l'intérêt
- Préparation globale en début de projet pas suffisante, besoin de temps pour ajuster les séances
- Le vendredi après-midi n'est pas propice à une activité complexe en GS

Perspectives pour 2010/2011 :

L'expérience est à renouveler, mais en prévoyant des temps de concertation réguliers pour réajustement.

Pour une meilleure efficacité il serait nécessaire de trouver un autre créneau semaine

Langage et mémoire

Ecole maternelle Irène Joliot Curie

Assistante pédagogique : Emilie Legouteux

Enseignantes : Nathalie Paredes, Cécile Rey, Samantha Dantez

Classe : de la PS à la GS Ecole Joliot Curie

Constats préalables à l'action :

- Manque de lexique
- Pas ou peu de mémoire scolaire
- Règles de communication et de prise de parole à réguler
- Difficultés à se faire comprendre

Objectifs du dispositif :

- Améliorer la langue orale
- Développer les capacités de mémorisation

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : de la PS à la GS

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : enseignants et assistant pédagogique

Calendrier (horaire, durée...) : chaque vendredi de 13h30 à 15h15

- 30 mn avec 1 groupe de GS
- 45 mn avec un groupe de MS
- 30 mn avec un groupe de PS

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : matériel école

Descriptif des séances :

Donner du sens à l'activité, former à la décontextualisation : raconter à l'assistant pédagogique un travail fait hors de sa présence (lecture d'album, moment vécu, texte mémorisé ...).

Pour cela, l'AP a à sa disposition des supports utilisés lors de l'activité : jeux, photos, albums, comptine, traces écrites ...

Il veille à réguler les temps de parole, faire reformuler, proposer des syntaxes appropriées, mettre en confiance les petits parleurs

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

- mémoire et posture d'élève (GS) : nets progrès constatés
- mémoire et attention (MS) : nets progrès constatés
- langage /lexique (GS) : progrès chez certains mais pas de résultats constatés pour ceux en très grande difficulté
- langage d'évocation (GS) : progrès mesurés pour tous
- langage / prise de parole : progrès pour tous

Utilisation des évaluations Eduscol :

- quels outils/démarche pour les personnels engagés
- bénéfiques du regard croisé sur les élèves
- profiter d'un regard extérieur sur les progrès des élèves dans leur parcours d'apprentissage
- réduire le nombre d'élèves dans les ateliers pour permettre davantage de pédagogie différenciée (une personne ressource supplémentaire
- un adulte différent pour les enfants et donc des interactions différentes d'avec la titulaire de la classe

Analyse des conditions de réussite :

Moment d'intervention de l'AP lorsqu'une partie des élèves est au dortoir : Petits groupes d'élèves = organisation sociale apaisée
Préparation préalable des élèves à ce moment : sens donné à l'activité, mise en « mémoire tampon »

Perspectives pour 2010/2011 :

Garder cet horaire car il permet de travailler sur la notion de bilan des apprentissages de la semaine

Répartir l'intervention de la PS à la GS

Reconduire les objectifs : posture de l'écolier, mémoire, langage (prise de parole, lexique, communication, comprendre et dire)

Bilan :

Cette année encore, le bilan des actions menées dans les écoles maternelles est largement positif. Les objectifs ont été atteints. La présence d'un adulte en plus dans la classe permet aux enseignantes une prise en charge plus efficace des élèves en difficulté.

Les demandes pour l'an prochain, pour toutes les enseignantes, sont les mêmes : des horaires plus cohérents, construire un véritable projet (ce qui implique de prévoir des temps de concertation AP-enseignantes) et éviter des interventions trop espacées dans le temps (2 interventions minimum par semaine).

Interventions en primaire :

Les Professeurs Ressources ainsi que les Assistantes Pédagogiques sont intervenues dans différentes écoles primaires du réseau.

Sous l'impulsion et avec l'aide de la Coordonnatrice, 5 **Ateliers Réflexifs** ont été mis en place par les PR autour des mathématiques, des sciences humaines, du théâtre, du langage ou encore des langues vivantes, pour travailler la démarche d'inférence, mettant l'accent sur la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral à partir de supports variés.

Cette année les interventions des assistantes pédagogiques ont été élargies en primaire et étendues à l'année pour répondre aux besoins des enseignants. 3 AP sur 5 sont intervenues dans 3 classes. Les enseignantes étant nouvelles sur le réseau, la mise en place s'est faite lentement par réajustements successifs. Les AP leur ont permis dans un premier temps de les décharger d'une partie de la classe afin de mieux cerner les difficultés individuelles, puis dans un second temps d'y pallier de manière plus ciblée.

Atelier réflexif « mathématiques » **Ecole primaire Monnet, Freinet, Herriot**

Professeur Ressource : Marie-Eve Joly

Classe : CM2

Constats préalables à l'action :

- Difficultés à prendre des initiatives, proposer des pistes de résolution à partir d'une situation « problème ouvert »

Objectifs du dispositif :

- Etablir différentes relations entre les nombres en réinvestissant leurs acquis.
- Utiliser un lexique propre aux mathématiques
- Inventer et rédiger un problème de « la vie courante ».
- Renforcer la liaison école-collège

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : CM2

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : Professeur référent et professeur des écoles de la classe concernée

Calendrier (horaire, durée...) :

- une séance de 45 minutes par groupes de 5 à 8 élèves
- deux séances bilan en classe entière

Les séances peuvent être à suivre ou d'une semaine sur l'autre. Dans ce cas là, mieux vaut ne pas trop espacer les séances

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : Cahier d'essais.

<i>Descriptif des séances :</i>

Séance par groupe :

- Lecture et reformulation de l'énoncé du problème ouvert « Que peut-on dire des nombres 112, 113 et 225 ? »
- Recherche individuelle
- Mise en commun
- Élaboration d'un problème en utilisant une des relations mathématiques trouvées.
- Mise en commun

1ère séance bilan :

- Évaluation des acquis dans une situation similaire « Que peut-on dire des nombres 24, 25, 26 et 75 ? »
- Reformulation commune pour une trace écrite de synthèse.

2ème séance bilan :

- Lecture et discussion autour des problèmes rédigés individuellement avec le professeur de la classe.
- Élaboration d'une fiche de construction « Comment inventer et rédiger un problème ? »

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

- Pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner
- Nombres et calculs : savoir organiser des informations numériques
- Les compétences sociales et civiques : respecter les règles de vie et la parole des autres
- Maîtrise de la langue « prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté et répondre par une phrase complète »

Résultats :

- Enrichissement de la connaissance des relations entre les nombres
- Enrichissement du vocabulaire
- Renforcement de la confiance en soi face à la découverte d'une situation « problème » inédite

<i>Evaluation de l'action réalisée :</i>
--

Quels outils/démarche pour les élèves :

- Observation de l'implication des élèves pendant les séances



- Séance bilan permet de réactiver les idées et le vocabulaire
- Réinvestissement dans une situation similaire

Quels outils/démarche pour les personnels engagés :

- Concertation et échange de pratiques
- Co-animation

Analyse des conditions de réussite :

- prise de contact au préalable du public concerné (concertation préalable + observation du public concerné en classe) enseignant-enseignant
- présentation de l'intervention d'enseignants de collègue aux élèves
- petits groupes, de 5 à 8 élèves
- avoir proposé une / des situation(s) inédite(s) et ouverte(s)

Atelier réflexif « culture humaniste » **Ecole primaire Monnet, Freinet, Herriot**

Professeur Ressource : Claire Besson

Classe : CM2

Constats préalables à l'action :

- difficulté à donner du sens et organiser la prise d'indices pour émettre des hypothèses

Objectifs du dispositif :

- Travailler sur la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral à partir de documents
- (prendre la parole et/ou répondre à une question par des phrases complètes écrites et/ou orales, s'exprimer en utilisant un vocabulaire précis et adapté)
- renforcer la liaison école-collège

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : CM2

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : professeur référent et professeur des écoles de la classe concernée

Calendrier (horaire, durée...) :

- une séance de 45 minutes par groupes de 5 à 8 élèves
- une séance bilan en classe entière

Les séances peuvent être à suivre ou d'une semaine sur l'autre. Dans ce cas là, mieux vaut ne pas trop espacer les séances

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : .

- lecteur de DVD ou ordinateur
- reproduction d'œuvres d'art ou
- de documents issus des archives départementales
- document vidéo diffusé par l'UNICEF

Descriptif des séances :

3 ateliers différents ont été menés dans les trois groupes concernés, en fonction des projets engagés

- dans les classes avec les professeurs des écoles :
- dans une classe à partir du thème de la guerre au Moyen Age
- dans une autre à partir de l'année 1789 comme année charnière
- dans la dernière à partir de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Séance par groupe :

- Repérage d'indices,
- Questionnement collectif,
- Ecrits individuels

Séance bilan :

- reprise orale des idées
- reformulation commune pour une trace écrite de synthèse (soit pour une trace dans les outils personnels, soit pour la création d'une exposition, soit pour la construction d'une frise chronologique)
-

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

- pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner
- compétences sociales et civiques : respecter les règles de vie et la parole des autres
- Maîtrise de la langue « prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté et répondre par une phrase complète »
- et selon les 3 thèmes, avoir conscience de l'idée de dignité humaine, et de la notion de droits et devoirs
- utiliser un vocabulaire spécifique

Résultats :

- enrichissement du vocabulaire
- renforcement de la confiance en soi face à la découverte d'une situation « problème » inédite

Observation de l'implication des élèves pendant les séances :

- séance bilan permettant de réactiver les idées et le vocabulaire

- quels outils/démarche pour les personnels engagés:
- concertation et échange de pratiques

Evaluation de l'action proposée :

- quels outils/démarche pour les élèves,
- co animation

Analyse des conditions de réussite :

- prise de contact entre enseignant (concertation préalable)
- observation du public concerné en classe
- présentation de l'intervention d'enseignants de collège aux élèves
- petits groupes, de 5 à 8 élèves
- matériel en bon état de marche
- avoir proposé une / des situation(s) inédite(s) et ouverte(s)

Atelier réflexif « langues vivantes »
Ecole primaire Monnet, Freinet, Herriot

Professeur Ressource : Solène Pagnoux

Classe : CM2

Constats préalables à l'action :

- difficulté à donner du sens et organiser la prise d'indices pour émettre des hypothèses à partir d'un support en langue non maternelle

Objectifs du dispositif :

- développer la démarche d'observation d'indices visuels et sonores et de déduction, de formulation d'hypothèses et de construction d'un raisonnement logique afin de donner du sens aux indices repérés.
- renforcement de la liaison école-collège

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : CM2

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : Professeur référent et professeur des écoles de la classe concernée

Calendrier (horaire, durée...) :

- une séance de 45 minutes par groupes de 5 à 8 élèves
- une séance bilan en classe entière

Les séances peuvent être à suivre ou d'une semaine sur l'autre. Dans ce cas là, mieux vaut ne pas trop espacer les séances

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : . lecteur de DVD ou ordinateur

Descriptif des séances :

Séance par groupe :

- Visionnage d'un extrait de film de 3 à 4 minutes en VO (Mon ami Machuca, Andrés Wood). -Réactions et commentaires spontanés à l'oral sans question préalable du professeur sur la « compréhension »
- hiérarchisation des informations au tableau sous forme de prise de notes
- Affinement des remarques par retour sur image

Séance bilan :

- visionnage de l'extrait
- reprise orale des idées

- reformulation commune pour une trace écrite de synthèse

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

- pilier 3 : pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner
- pilier 6 : les compétences sociales et civiques : respecter les règles de vie et la parole des autres
- pilier 1 : Maîtrise de la langue « prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté et répondre par une phrase complète »

Résultats :

- enrichissement du vocabulaire
- renforcement de la confiance en soi face à la découverte d'une situation « problème » inédite

Evaluation de l'action proposée :

Quels outils/démarche pour les élèves :

- observation de l'implication des élèves pendant les séances séance bilan permet de réactiver les idées et le vocabulaire
- réinvestissement dans une situation similaire

Quels outils/démarche pour les personnels engagés :

- concertation et échange de pratiques
- co animation

Analyse des conditions de réussite :

- prise de contact au préalable du public concerné (concertation préalable + observation du public concerné en classe) enseignant-enseignant
- présentation de l'intervention d'enseignants de collège aux élèves
- petits groupes, de 5 à 8 élèves
- matériel en bon état de marche
- avoir proposé une / des situation(s) inédite(s) et ouverte(s)

Perspectives pour 2010/2011 :

- poursuite du dispositif en CM2
- élargissement au cycle 3

« *Ecrire des textes pour le festival ZEP'dit* »

Ecole primaire Monnet, Freinet, Herriot

Professeur Ressource : Marianne Theux

Classe : CM1-CM2

Constats préalables à l'action :

- Méconnaissance du genre théâtral et des procédés comiques, pré requis à la participation au projet Zep Dit
- Méconnaissance du CDI de ses apports, de ses modes de fonctionnement

Objectifs du dispositif :

Objectif général : Ecrire de courts textes comiques destinés à être joués au festival Zep Dit.

Sous objectif(s) :

- Une première approche de la recherche documentaire en collège
- Une familiarisation avec les spécificités du genre théâtral et les questions liées au genre (un texte destiné à être lu et vu)
- La découverte de quelques procédés du comique au théâtre.

Modalités de mise en œuvre :

Public visé : CM1 CM2

Personnels engagés dans la réalisation de l'action : Personnels engagés dans la réalisation de l'action : PR + PE + documentaliste

Calendrier (horaire, durée...) :

- 2 concertations PR/PE
- 4 séances de 50 minutes par demi-groupe d'élèves

Moyens mobilisés (matériels, financiers...) : . CDI, salle de classe, ouvrages du CDDP

Descriptif des séances :

Avec la documentaliste : 2 séances destinées à aider l'E à se familiariser avec le CDI du collège et son mode de classification des ouvrages

Avec le PR :

- 1) 1 séance destinée à permettre à l'E de distinguer l'ouvrage de théâtre des autres ouvrages du CDI
- 2) 1 séance destinée à permettre à l'E de dégager spécificités du texte de théâtre (particularités formelles liées aux spécificités du genre) et 1^{ère} approche du vocabulaire spécifique.
- 3) À partir de la lecture d'un corpus d'extraits de textes de théâtre, 2 séances destinées à découvrir quelques procédés du comique au théâtre (repérage, analyse et formalisation).

Compétences du socle travaillées ; Résultats/effets sur ces compétences :

PALIER 2 :

- Dégager le thème d'un texte
- Y repérer les informations explicites et implicites
- Repérer les effets de choix formels
- Lire avec aisance, à haute voix
- Se repérer dans une bibliothèque

Evaluation de l'action proposée :

- quels outils/démarche pour les élèves
Transfert visible dans les productions écrites pour le festival Zep Dit
- quels outils/démarche pour les personnels engagés
Concertation, échanges de pratiques, co-animation,...

Analyse des conditions de réussite :

- Prise de contact préalable du public concerné (concertation préalable)
- Petits groupes de 5 à 8 élèves
- Présentation de l'intervention et de ses finalités par le PE à la classe

Perspectives pour 2010/2011 :

- Poursuite pour Soyaux à la Page

Vers l'autonomie dans les arts visuels
Ecole primaire Jean Monnet

Assistante pédagogique : Mathilde Brillanceau

Enseignante : Sallé Laurence

Classe : CE1 CE2

Objectifs du dispositif :

- Développer l'autonomie des élèves en arts visuels

Modalités de mise en œuvre :

- une séance par semaine les mardi de 13h45 à 15h15



- de septembre à juin
- interventions dans la classe
- prise en charge de petits groupes (un tiers de la classe) ou non

Descriptif des séances et bilan

Bilan satisfaisant :

Les buts de ces interventions étaient d'assister l'enseignante pendant une séance d'arts visuels si le travail était en groupe classe complet ou de gérer en présence de l'enseignante un petit groupe d'élèves lors de séances fonctionnant en ateliers.

Lors d'une séance collective, l'assistante pédagogique :

- faisait reformuler les consignes si elles étaient mal comprises,
- rappelait le matériel à utiliser et comment l'utiliser si cela était nécessaire,
- aidait à la gestion du matériel , afin que chaque élève reste concentrer sur la tâche à effectuer,
- a su prendre des initiatives afin d'aider les élèves.

Lors d'une séance en atelier, l'assistante pédagogique a su :

- gérer son groupe,
- -s'adapter aux imprévus et aux profils des élèves parfois turbulents.

Réalisation d'activités mathématiques

Ecole primaire Jean Monnet

Assistante pédagogique : Emilie Legouteux

Enseignante : Viviane Serge

Classe : CE2

Objectifs du dispositif :

- Assumer son métier d'élève de CE2 (rythme d'exécution, organisation matérielle, recentrement sur la tâche, attention, mémoire...).
- Mettre en place le matériel nécessaire à l'activité (activités de mesures en mathématiques) et aider les élèves au niveau méthodologique à gérer et utiliser efficacement ce type de matériel
- Vu l'effectif « chargé » de la classe (21 élèves), encadrer la réalisation des exercices en circulant parmi les élèves, afin d'aider certains à la compréhension de consigne et éviter une perte d'attention et de concentration face à la tâche demandée (reformulation, explicitation du travail attendu)

Modalités de mise en œuvre :

- 1 séance par semaine : Mardi 10h30-11h45
- De septembre à juin
- Interventions dans la classe
- Elèves ciblés en fonction des objectifs définis, certains travaillant déjà en autonomie

Bilan :

Bilan positif : l'assistante pédagogique a su très vite s'adapter à la classe, aux élèves visés, assez agités et dissipés, et prendre des initiatives.

Occasionnellement, l'AP a pu relever des difficultés spécifiques à certains élèves et en faire part à l'enseignante qui en a pris note, ce qui a permis de renforcer et d'approfondir le repérage des élèves en difficulté.

Toujours épisodiquement, la présence de l'assistante pédagogique a permis de recentrer sur la tâche un élève agité ou perturbateur, en le faisant travailler sous sa surveillance.

Cela a permis aux élèves de faire exactement le même travail que les autres mais avec un étayage plus fort.

Au niveau de la compréhension de consigne, l'aide méthodologique a vraiment été bénéfique à certains, qui ont fait de gros progrès en autonomie et en rapidité d'exécution du travail.

Le bilan est positif également du côté des élèves qui se sont très vite adaptés à Emilie et l'attendaient impatientement chaque semaine.

Révision et consolidation des savoirs de manière ludique

Ecole primaire Jean Monnet

Assistante pédagogique : Stéphanie Urban

Enseignante : Karine Fortier

Classe : CE 2 / CM 1

Objectifs du dispositif :

- Réinvestir ses connaissances et les notions étudiées en classe (en vocabulaire, conjugaison, grammaire, orthographe et calcul mental), lors de petits ateliers jeux de 20 min.

- Le faible effectif des groupes (6 élèves) permet une plus grande prise de parole des élèves discrets, une meilleure disponibilité de l'adulte pour réexpliquer une notion non comprise, une participation plus épanouie des élèves en difficulté, une observation plus fine de la part des adultes animateurs de l'atelier.

- L'aspect ludique des ateliers engage l'assiduité et un fort intérêt des élèves.

Modalités de mise en œuvre :

- 1 séance par semaine : Vendredi 13h45-15h15
- De septembre à juin
- Interventions dans la classe
- Tous les élèves de la classe ont été pris en charge, par petits groupes (un tiers de la classe, rotation toutes les 20 minutes)
- Des activités spécifiques demandées aux élèves : réinvestir les notions abordées les jours précédents, sous forme ludique

Bilan :

Bilan très positif.

L'assistante pédagogique a su très vite s'adapter au rythme imposé par le fonctionnement des ateliers, aux imprévus, aux profils des élèves parfois turbulents et prendre des initiatives. L'enseignante et elle-même ont pu observer les progrès des élèves d'une séance à l'autre, tant dans l'acquisition des connaissances visées que dans le respect des consignes. L'échange avec l'assistante pédagogique était enrichissant car elle pouvait observer au sein de son groupe des difficultés dont l'enseignante a pu prendre note pour aider les élèves à progresser par la suite, sur le temps de classe ou en aide personnalisée.

Le bilan est également très positif de par le fait que les élèves se sont très vite engagés auprès de l'AP et l'attendaient chaque semaine avec enthousiasme.

Conclusion

Les points positifs à reconduire :

Pour les AP

Une personne supplémentaire qui prend en charge une partie de la classe permet aux enseignantes de concentrer leurs efforts sur certains élèves qui demandent une aide plus personnalisée ou de mener des activités nécessitant une présence accrue de l'enseignante.

La régularité des interventions et le fait qu'elles se déroulent toujours au même moment permettent aux jeunes enfants de « ritualiser » les interventions comme un véritable rendez-vous.

Cette année l'AP est réellement assimilé à l'activité. Ainsi le travail s'amorce rapidement ce qui permet un gain de temps sur l'activité en général. Les élèves même s'ils ne connaissent pas les assistants pédagogiques en début d'année, les identifient très facilement car ils les voit circuler régulièrement dans l'école.

Ces actions qui les années précédentes avaient créé des liens entre les différents membres et acteurs du RAR de Soyaux ont permis de les pérenniser en 2009-2010.

De plus, cette coopération a permis de renforcer les jalons posés les années passées, dans le cadre des liaisons intercycles. En effet, il a semblé judicieux que les intervenants essayent au maximum de conserver un suivi avec les mêmes élèves d'une année sur l'autre.

Ces actions permettent aussi de mieux connaître les fratries des familles présentes dans les écoles et au collège, ainsi que, de manière plus globale, les acteurs et les actions du réseau.

Les points négatifs à améliorer

Le constat du manque de temps qui ne permet pas aux maîtresses et aux assistantes pédagogiques de travailler en concertation, ou en amont sur les ateliers revient fréquemment.

C'est pourquoi il est envisageable pour l'année prochaine que les assistants pédagogiques interviennent sur une matinée bloquée sur les différentes écoles du réseau ce qui permettrait de travailler réellement et plus profondément en équipes et d'accentuer la liaison intercycle.

Les modalités d'intervention sont encore à construire et risquent de varier d'une école à l'autre en fonction des projets menés.

Ces demandes de souplesse doivent cependant s'articuler avec la nécessité pour le collège de fixer très rapidement une partie des edt des AP qui mènent des dispositifs mis en place dès la mi-septembre.

Ecole/Collège Ouverts

Des activités scolaires, artistiques et sportives sont proposées aux élèves du Collège et à ceux de Primaire (CM1 et CM2), selon le calendrier suivant :

- Toussaint
- Pâques
- Juillet
- Août

Chaque session est organisée autour d'un thème, fil rouge de toutes les activités.

Modalités de mise en œuvre :

Horaires

Les horaires sont les suivants : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h30. Ces horaires sont extensibles, en fonction des activités choisies, et de la distance à parcourir entre le Collège et le lieu de l'activité.

Un accueil est proposé aux élèves pour la pause méridienne : un repas leur est alors proposé, ou à défaut un espace de pique-nique surveillé.

Activités « scolaires »

Chaque jour, une demi-journée est consacrée à des activités scolaires (en général les matins) : les élèves sont partagés en plusieurs groupes à effectif réduit pour mener des activités à visée pédagogique (prises en charge par des enseignants du collège ou des écoles).

Les Assistants pédagogiques assistent les professeurs des écoles ou ceux du collège dans ces activités scolaires, si le groupe est conséquent.

Ces activités scolaires sont menées de manière ludique, autour du thème de la session.

Activités artistiques et sportives

Des activités artistiques et sportives sont proposées aux élèves pour les demi journées restantes (souvent les après-midi), en rapport avec le thème de la session. Ces activités sont menées pour répondre toujours à une volonté de découverte, de dépaysement, de création...

A chaque session, une journée entière est toujours dédiée à une visite à l'extérieur du quartier.

Les thèmes abordés durant l'année 2009-2010 :

Toussaint : « Sensibilisation aux Premiers Secours »

Pâques : « Multilingue »

Juillet : « Autour de l'animal »

Août : « Préparer sa rentrée »

Selon les périodes de l'année où la session Ecole Ouverte se déroule, nous constatons depuis plusieurs années une variation des inscriptions.

La session de Toussaint, mise en place cette année, a rencontré un succès mitigé en termes d'effectif :

- C'est la première fois que l'Ecole Ouverte se déroulait durant cette période
- La session n'a duré que 3 jours

Toutefois les inscriptions ont été plus nombreuses que pour la session d'août ; ainsi cette expérience sera reconduite l'an prochain.

La session de Pâques est celle qui rencontre toujours le plus de succès (une cinquantaine d'inscrits cette année, du CM1 à la 3^{ème} !).

Il y a toujours moins d'inscriptions en juillet, en raison des départs en grandes vacances. Enfin, la session d'Août accueille souvent un nombre très restreint d'élèves, cependant elle est maintenue pour répondre aux demandes des familles des entrants en 6^{ème}.

L'organisation de ces Ecoles Ouvertes est très importante à plusieurs titres :

- Elle permet de familiariser les futurs collégiens avec les locaux et une partie du personnel de l'établissement : cet aspect rassurant est un des critères de l'inscription des élèves de Primaire ;
- Elle nous offre l'occasion de développer des rapports plus informels avec les élèves inscrits (du fait du contexte plus ludique) ; cette meilleure connaissance nous permettra, ensuite d'agir plus efficacement sur leurs difficultés ;
- Elle répond à une réelle demande : certains élèves ne « partent en vacances » que par le biais de l'Ecole Ouverte (ou du Flep) ;
- Elle redonne confiance : la tenue d'activités de type scolaire est aussi une motivation de l'inscription : les élèves se sentent en situation de réussite sur des activités scolaires ;
- Enfin, la réalisation et l'aboutissement d'un projet construit par l'élève est valorisant, notamment pour le développement de son autonomie et de son sens des responsabilités.

Conclusion :

Rapport du COMITE EXECUTIF

Du 25 juin 2010

I. SUIVI D'UNE COHORTE : 2006-2010

ELEVES SUIVIS EN AD3, CO-INTERVENTION, CONSOLIDATION, COUPS DE POUCE

Sur un effectif de 43 élèves scolarisés en 3ème cette année, 23 élèves ont bénéficié d'un suivi en AD3 avec un professeur-ressource au cours de leur scolarité au collège. Sur ces 23 élèves, 16 n'ont pas eu de suivi AD3 au cours de leur année de 3ème.

1) Analyse de l'évolution de cette prise en charge sur les classes de 3ème

Quelques élèves n'ont pas été suivis en 3ème car les équipes ont estimé qu'ils avaient acquis une autonomie suffisante pour réaliser seuls leur travail. Cela s'est traduit par des progrès au niveau de la méthodologie.

Ces élèves avaient le plus souvent été suivis dans les petites classes (6^{ème} / 5^{ème}).

D'autres élèves non suivis en AD3 en 3ème étaient cependant inscrits en aide aux devoirs.

Ceci montre **la complémentarité des dispositifs du collège**. Après une prise en charge en AD3, certains élèves éprouvent le besoin de gagner en autonomie mais de garder un cadre favorable au travail scolaire. Ce cadre n'est pas toujours accessible à la maison. De plus, à l'aide aux devoirs, les assistantes pédagogiques peuvent cibler leurs interventions en fonction des demandes de l'équipe éducative en conseil PPRE : AD2

Quelques élèves non suivis dans les classes précédentes ont été pris en charge en AD3 en 3ème.

Il s'agit d'abord, le plus souvent d'élèves qui ont éprouvé de nouvelles difficultés avec la hausse du niveau des exigences en 4ème et 3ème : l'élève se trouve confronté à des tâches plus complexes, à l'acquisition de notions de plus en plus abstraites. Ces élèves ont bénéficié d'une prise en charge dont l'objectif consistait à **rassurer l'élève** et éviter tout découragement.

Le phénomène de désaffection, de désintérêt pour la chose scolaire est fréquent entre la 6ème et la 3ème, dans tous les collèges. Il entraîne des **risques de décrochage** : quelques élèves de 3ème, au profil similaire, en perte de motivation, ont été pris en charge.

Retour des élèves

L'assiduité des élèves de 3ème à l'AD montre l'intérêt que ceux-ci portent au dispositif (ce phénomène est illustré par les chiffres et le bilan « qualitatif »).

2) Des choix difficiles

Face à la grande difficulté scolaire, les équipes éducatives ont parfois été obligées de **faire des choix difficiles**.

Pour un très petit nombre d' élèves, les différents dispositifs mis en place depuis la 6ème n'ont eu qu'un effet limité. L'équipe a donc entamé une réflexion selon deux axes :

- ✓ Les dispositifs de remédiation mis en place dans notre RAR sont-ils efficaces pour ces élèves en très grande difficulté ? Et les professeurs ressource, sont-ils suffisamment formés pour cette mission ?
- ✓ La question de la *disponibilité intellectuelle* s'est posée pour ces élèves : des problèmes d'ordre personnel ou médical n'ont-ils pas empêché la résolution de difficultés d'ordre scolaire ?

L'équipe a donc entamé une réflexion qui questionne nos pratiques :

⇒ Doit-on infléchir les critères de sélection des élèves qu'on peut efficacement prendre en charge ?

Et son corollaire :

⇒ Quel type de difficultés peut-on traiter efficacement dans le cadre du RAR ?

Enfin, nous souhaitons aussi attirer l'attention sur les **effets des AD3 qui s'avèrent quelquefois difficiles à quantifier** : comment prendre en compte les progrès des élèves au niveau de l'estime de soi, de l'évolution des comportements au sein du groupe classe ?

II . EVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE EN 2009-2010

L'année scolaire 2009-2010 a été marquée par un changement au niveau de l'équipe des professeurs référents. Si l'horaire global reste inchangé, un professeur de plus est concerné par cette fonction.

Les contraintes d'emploi du temps mais aussi des choix d'équipe ont permis de faire des **choix dans le fonctionnement des différents dispositifs tout en restant centrés sur la maîtrise de la langue**.

1) L'AD1 (l'Aide aux devoirs volontaire)

Les créneaux proposés pour l'Aide aux Devoirs cette année ont été plus nombreux et mieux répartis durant la semaine : ils ont pu ainsi prendre place durant les heures de permanence des élèves, ce qui est intéressant parce qu'ainsi la journée de l'élève ne se trouve pas alourdie.



13 créneaux d'aide aux devoirs ont ainsi été proposés dans la semaine (contre 8 l'année précédente).

La prise en charge des élèves, lorsque cela était possible, sur les heures de permanence a rendu l'accompagnement méthodologique plus efficace, évitant le problème des devoirs « déjà faits » ; cela permettait en outre de libérer des places sur les créneaux du soir, et d'accueillir ainsi un grand nombre d'élèves dans des conditions meilleures.

2) Les suivis individualisés pris en charge par les PR pour l'année 2009/2010

Chaque PR secondé par une AP est l'interlocuteur privilégié d'un niveau.

L'aide individualisée a été recentrée dans la classe grâce à **une plus grande place accordée aux cointervention-consolidations**. Dans le cadre des PPRE, les PR sont davantage intervenus dans les classes, dans le cadre de cointerventions.

Cette pratique présente l'avantage d'offrir plus de souplesse dans l'emploi du temps. Le professeur intervient alors que l'élève est en classe. De plus, **la difficulté n'est pas externalisée**. Cela permet au PR **d'affiner son diagnostic** et de **travailler en lien avec le cours et le professeur** dans le cadre de la séance de consolidation. La cointervention-consolidation est souvent une étape vers la mise en place d'un AD3 mieux ciblé.

Les coups de pouce ont évolué. Ils ont été ciblés en mathématiques sur le niveau 5ème, le niveau 6ème bénéficiant déjà des groupes de besoins disciplinaires (GBD) en français et en mathématiques. Cela a permis un travail d'équipe avec le professeur de mathématiques de la classe, favorisant le travail de groupe et la mutualisation des pratiques des professeurs (harmonisation des démarches utilisées).

80% des élèves de 3ème ont bénéficié du « brevetage » dans au moins une des trois disciplines du brevet. En lien avec les professeurs de la classe et en fonction des disponibilités des élèves, les PR ont proposé des activités de révision dans le mois qui a précédé le brevet.

III. VERS UNE EVOLUTION DES PRATIQUES EN LIEN AVEC LE SOCLE

1. Lien Atelier méthodologique/Socle :

Nous l'avons déjà souligné, la gamme d'Ateliers Méthodologique proposée aux élèves s'est considérablement élargie. (Lire bilan page 27)

Plusieurs axes ont été suivis cette année pour **améliorer la lisibilité des objectifs** des ateliers **en lien avec le socle commun** : intitulé, contenu, grille d'évaluation.

Voici, pour exemple, une grille d'évaluation retravaillée :

Grille d'évaluation pour l'AM : « expression orale »
<u>Disponibilité et implication à l'AM</u>
<u>Adaptation de la prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication</u>
<u>Participation à un dialogue/ un débat</u>
- Qualité d'écoute des camarades
- Prise en compte des arguments d'autrui
- Présentation de son point de vue
<u>Précision de la formulation ou reformulation</u>
- Répondre à une question par une phrase complète à l'oral
- Précision du vocabulaire

2. Lien PPRE/Socle : Vers une plus grande lisibilité pédagogique :

Tous les dispositifs précédemment cités sont **réfléchis en conseils PPRE**. Leur formulation a fait l'objet d'une réflexion afin d'établir **un lien clair et précis avec les objectifs du socle commun**.

Pour que la prise en compte des observations des PR par l'équipe pédagogique soit plus efficace, des **bilans synthétiques intermédiaires** sont remis à chaque membre de l'équipe. Ils présentent l'objectif du PPRE, les observations sur le suivi et des préconisations. Ce document a été conçu pour rappeler à chacun qu'il doit tenir compte des difficultés spécifiques des élèves et de leur évolution. Ce document est un outil supplémentaire pour inciter et aider les enseignants à adapter leur pratique de classe.

En ce sens une expérience a été réalisée en 4^{ème} : chaque élève faisant l'objet d'un suivi PPRE a pu coller en haut de chacune de ses copies une « **bandelette** » rappelant l'objectif précis du PPRE. Cela permet de rappeler à l'élève et au professeur d'être vigilants par rapport à cet objectif et permet aussi sans doute d'en mesurer mieux les progrès. Les collègues ont salué l'initiative, y ont adhéré et ont souhaité que la pratique soit élargie à toutes les classes.

Voici, pour exemple, une de ces bandelettes :

PPRE 2

Dispositif : Co intervention / consolidation



Nom de l'élève MEHAYA Lilia

Classe : 4^{ème} A

Objectif initial : Aider à progresser dans son travail personnel en cherchant ce qui fait obstacle à la bonne mémorisation des leçons.

3. Liens didactiques : Vers une cohérence des pratiques.

Il nous a semblé judicieux et enrichissant de **travailler sur les compétences du socle commun par pôle**. La recherche et l'élaboration d'**une grille commune** pour les disciplines d'un même pôle (pôle sciences, pôle langue, pôle culture humaniste, pôle maîtrise de la langue) ont été menées par l'ensemble de l'équipe pédagogique et **impulsées par les professeurs référents**. La grille d'évaluation n'est pas complètement aboutie dans tous les pôles, mais les nombreuses réunions et concertations à ce sujet ont permis à l'ensemble des professeurs de réfléchir à **une pratique et des démarches communes**. Par exemple, pour préparer l'épreuve d'histoire des arts, les enseignants se sont retrouvés afin de déterminer des thèmes et compétences communs et une grille a été mise en place pour l'évaluation.

Cette réflexion pourrait trouver un prolongement dans le cadre de **coanimation** au sein du groupe classe. Chacun des PR étant impliqué dans un pôle, il pourrait servir de lien entre les disciplines et développer la transversalité. Cependant, il faudrait réfléchir à la place et à la durée de ces interventions.

Aujourd'hui la communication est constante et riche au sein des équipes pédagogiques. Cette communication est essentielle pour assurer l'efficacité du travail du RAR. Il apparait que les enseignants, dans l'ensemble, font confiance au dispositif et à ses acteurs puisqu'ils s'impliquent volontiers dans une réflexion collective pour faire évoluer les pratiques.

IV . POUR UNE PLUS GRANDE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

1) Le suivi des élèves par les professeurs dans et hors de la classe:

Dans le cadre des pratiques pédagogiques, nous tenons à réaffirmer que **individualiser n'est pas isoler ou externaliser mais fixer des objectifs atteignables par l'élève et adaptés à ses besoins**, en lien avec le socle commun et la séquence pédagogique. Cette démarche est pensée au préalable par les professeurs et se réalise dans le cadre de la classe.

Cependant, si les enseignants observent des difficultés récurrentes, les élèves sont signalés au PR au cours des conseils PPRE et l'équipe pédagogique discute de la meilleure prise en charge possible. **Le suivi du PPRE prend alors tout son sens dans la façon de penser et dérouler le cours par une mise en relation systématique entre professeur-élève-professeur référent** grâce par exemple aux « bandelettes », aux bilans intermédiaires et aux conseils PPRE. Ainsi, la boucle est bouclée.

2) La continuité CM2 – 6e :

Face à la méconnaissance mutuelle des pratiques pédagogiques entre le primaire et le collège, les équipes pédagogiques ont éprouvé la nécessité d'**observer les comportements des élèves en situation d'apprentissage active** afin d'harmoniser les pratiques et faciliter la transition entre niveaux.

5 ateliers réflexifs, impulsés par la coordonatrice du réseau, Mme Lavauzelle, ont été mis en place par les Professeurs Ressource autour des mathématiques, des sciences humaines, du théâtre, du langage ou encore des langues vivantes pour travailler la démarche d'inférence, mettant l'accent sur la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral à partir de supports variés.

Perspectives 2010-2011 :

- Poursuite des ateliers réflexifs en CM2
- Mise en place d'un atelier « mémorisation » en CM1

Partant des difficultés de mémorisation rencontrées dès le primaire par manque de méthodes appropriées, les Professeurs des Écoles de CM1 et les PR ont décidé de mettre en place un atelier pour l'année à venir en lien avec les pratiques de classe.

Il visera à :

- Aider l'élève à mieux connaître ses points forts et faibles en mémorisation
- Optimiser la démarche de mémorisation (clarté de la démarche de l'enseignant et stratégie mise en œuvre par l'élève pour apprendre)

BILAN :

Cette année a été marquée par un **changement partiel d'équipe** : 3 nouveaux PR et une nouvelle AP ont pris appui sur l'expérience et le travail précédemment menés.



Les concertations institutionnalisées ainsi que les échanges établis auparavant avec les équipes éducatives, par le biais de la mise en place des PPRE, ont favorisé la prise de fonction et l'évolution des dispositifs, chacun restant conscient de ses responsabilités didactiques.

Le **danger de l'externalisation de la difficulté** est un phénomène auquel les acteurs du RAR ont été sensibles dès les débuts du réseau.

Nous avons toujours essayé d'éviter cet écueil. Nous avons essayé de faire en sorte que l'individualisation ne soit pas une externalisation de la difficulté, ni un échec de l'enseignement collectif, mais plutôt un outil pour mieux prendre en compte la difficulté au sein de la classe.

C'est grâce à cette **entrée par l'individu que se renforce la réflexion et la cohésion des équipes.**

Ces efforts sont à poursuivre en ouvrant d'autres axes de travail :

- **Le traitement de la difficulté en amont :**
 - **Meilleure prise en compte des livrets d'entrée en 6^{ème}**
 - **Lecture et analyse des évaluations de CM2,**
 - **Dès le début d'un chapitre, mise en place (avec collaboration d'un PR) d'une remédiation destinée à renforcer la maîtrise des pré-requis.**
- **Pour la prise en charge de la très grande difficulté, le développement d'un travail en complémentarité avec l'enseignante de FLS (Français Langue de Scolarisation) sur les compétences de lecture et d'acquisition du vocabulaire.**
- **Le renforcement du lien avec les familles, notamment en cas d'absentéisme, et l'amélioration de la lisibilité des dispositifs.**
- **La prise en compte accrue de l'excellence.**
- **L'amélioration du suivi du parcours de l'élève par l'anticipation au 3^{ème} trimestre de la mise en place d'un PPRE pour l'année suivante, dès la rentrée.**
- **La poursuite de la réflexion sur le travail par compétences et les évaluations à adapter en ce sens, dès la maternelle**
- **Une meilleure prise en compte les difficultés constatées en mathématiques dans l'ensemble des écoles du réseau, dès la maternelle**

Annexes :

Compétences des assistants pédagogiques à partir des compétences du professeur des écoles.

COMPÉTENCES	APPRÉCIATIONS
<p>I - Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable</p>	<p>A- Il suit les principes déontologiques : il respecte la personne de chaque élève, la liberté d'opinion, les principes de la laïcité, la confidentialité.</p> <p>B- Il agit dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels.</p> <p>Article 9 du contrat signé lors du recrutement en qualité d'assistante pédagogique : « Dans le cadre de ses fonction , les assistants pédagogiques sont tenus au respect des obligations qui sont celles des personnels qui participent au service public de l'enseignement. »</p>
<p>II – Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer</p>	<p>A- Le l'assistant pédagogique est exemplaire dans l'usage qu'il fait de la langue.</p> <p>B- Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves.</p> <p>II A et B : En tant qu'adulte référent nous nous attachons à fait un usage correct de la langue et lors de toutes nos actions auprès des élèves nous en faisons une priorité. Nous corrigeons systématiquement leurs erreurs. Nous y sommes d'autant plus attentifs que le public auprès duquel nous intervenons présente souvent des lacunes quant à la maîtrise de la langue.</p> <p>C- Il sait décrire et expliquer son action en s'adaptant à la diversité de ses interlocuteurs.</p> <p>Nos actions étant contractualisées sous forme de projet et/ou de PPRE, nous nous devons pour garantir sa réussite d'impliquer l'élève au maximum. C'est pourquoi, nous devons expliquer la nature de nos actions à l'élève pour qu'il puisse donner du sens à son projet.</p>
<p>III – Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale</p>	<p>A- L'assistant pédagogique a une bonne maîtrise des savoirs enseignés.</p> <p>B- Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>C- Il possède une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la culture commune des élèves.</p> <p>D- Il pratique au moins une langue vivante étrangère</p> <p>III A, B, C et D : Nos formations universitaires initiales et l'obligation de préparer un concours de l'enseignement pour exercer notre métier nous imposent de maîtriser les savoirs enseignés à l'élève, de connaître les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, de posséder un solide culture général et pratiquer une langue étrangère.</p>
<p>IV – Concevoir et mettre en œuvre son enseignement</p>	<p>A- L'assistant pédagogique connaît les processus d'apprentissage et les obstacles potentiels.</p> <p>Nous connaissons les processus d'apprentissage et les obstacles potentiels, du fait même de nos missions qui consistent à aider les élèves à trouver leur méthode d'apprentissage efficace et à surmonter ainsi leurs difficultés.</p> <p>B- Il maîtrise la didactique de sa ou ses disciplines.</p> <p>Notre préparation aux concours nous permet de maîtriser la didactique des disciplines enseignées. Nous maîtrisons les savoirs méthodologiques quant aux apprentissages car ils sont au cœur de nos missions.</p> <p>C- Il prend en compte ce qui a été réalisé précédemment.</p>

	<p>Depuis la création des postes d'assistants pédagogiques (trois ans) nous avons puis suivre la scolarité des élèves. Etant référents de classes et tuteurs d'élèves, faisant partie intégrante de l'équipe pédagogique, nous pouvons assurer un suivi personnalisé de l'élève.</p> <p>D- Il élabore des progressions et des programmations.</p> <p>Par cette attention constante nous sommes en mesure de participer à l'élaboration de projets pour les élèves.</p>
<p>V – Organiser le travail de la classe</p>	<p>A- L'assistant pédagogique sait organiser la classe de manière à faire progresser les élèves dans la maîtrise des connaissances et compétences.</p> <p>B- Il veille au respect des règles de la vie en société.</p> <p>En tant qu'adulte référent nous veillons au respect des règles de la vie en société</p> <p>C- Il valorise le travail personnel et collectif.</p> <p>Les petits groupes dans lesquels nous intervenons nous permettent de tisser des rapports privilégiés avec les élèves, d'avoir un regard attentif à leur travail et ainsi de le valoriser.</p>

<p>VI – Prendre en compte la diversité des élèves</p>	<p>A- L'assistant pédagogique met en œuvre les valeurs de la diversité.</p> <p>La diversité ethnique du lieu où nous exerçons et les difficultés spécifiques au réseau ambition réussite nous impose de composer avec cette diversité en d'en tirer les aspects positifs.</p> <p>B- Il sait diversifier son action en fonction des besoins et des capacités des élèves.</p> <p>Notre rôle est de prendre en compte des élèves très différents de par leur âge, leur origine, leurs besoins et leurs capacités. La différenciation est au cœur de nos interventions.</p> <p>C- Il accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers, et sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.</p> <p>Nous sommes amenés à prendre en charge des élèves en difficulté de manière spécifique. Si les difficultés de l'élève dépassent nos compétences nous savons l'orienter au mieux en fonction des problèmes détectés.</p>
<p>VII – Évaluer les Elèves</p>	<p>A- L'assistant pédagogique sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves.</p> <p>B- Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement.</p> <p>C- Il développe les capacités d'auto évaluation des élèves.</p> <p>Nous incitons les élèves à avoir un regard critique sur leur propre travail afin qu'ils y décèlent d'éventuelles erreurs et puissent ainsi mieux les appréhender et les corriger seuls.</p> <p>D- Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.</p> <p>Nous sommes amenés à rencontrer les parents et leur expliquer nos différentes missions.</p>
<p>VIII – Maîtriser les technologies de l'information et de la communication</p>	<p>A- L'assistant pédagogique a les compétences et la maîtrise d'usage des TIC dans sa pratique professionnelle</p>

	<p>Nous sommes à l'origine de divers documents numériques nécessaires à nos pratiques et à leur analyse. (utilisation de : Open Office texte et tableur, Microsoft Office Word et Excel, utilisation fréquente des courriels)</p>
<p>IX – Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'École</p>	<p>A- L'assistant pédagogique participe à la vie de l'école ou de l'établissement.</p> <p>B- Il travaille avec les équipes éducatives ainsi qu'avec ses collègues.</p> <p>IX. A et B : L'assistant pédagogique fait partie intégrante de l'équipe éducative. Il travaille en collaboration étroite avec les Professeurs référents, les Professeurs du Collège et des écoles dans lesquels il intervient.</p> <p>C- Il coopère avec les parents et les partenaires de l'école.</p> <p>Lors des écoles ouvertes nous travaillons avec différents partenaires pour plus de cohérence dans les projets. L'assistant pédagogique participant aux divers conseils prend part au projet d'orientation de l'élève</p> <p>D- Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.</p>
<p>X – Se former et innover</p>	<p>A- L'assistant pédagogique met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques.</p> <p>La préparation au concours nous oblige à nous tenir informé et de mettre à jour nos connaissances dans les domaines didactiques, disciplinaires et pédagogiques.</p> <p>Des concertations régulières avec les autres membres de l'équipe nous permettent de réajuster nos pratiques pour plus de pertinence et d'efficacité.</p> <p>B- Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques.</p> <p>La relative « nouveauté » des postes et des missions des assistants pédagogiques nous a amené à réviser fréquemment nos outils et nos pratiques pour coller au plus près aux besoins des élèves.</p>

SOYAUX, le 15 décembre 2009

Le Principal

A

Mme BESSON
Professeur certifié
d'histoire-géographie
Professeur référent du
Réseau Ambition Réussite

Lettre de mission Année scolaire 2009-2010

Dans le cadre du Réseau Ambition Réussite, les missions qui ont été confiées à Mme BESSON sont définies pour un service de 9 h comme suit :

- ✓ Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en encadrant l'aide aux devoirs.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de remédiation individualisés afin de permettre des parcours de progrès et de réussite pour les élèves les plus fragiles en établissant un diagnostic.
- ✓ Aider les équipes pédagogiques à intégrer les PPRE dans la pratique de classe sur le niveau 6^{ème}.
- ✓ Préparer et encadrer les ateliers méthodologiques en classe de 6^{ème} et 5^{ème} et concevoir leur préparation en lien avec le socle commun.
- ✓ Coordonner la mise en place de l'évaluation et de la validation des compétences sur le pilier 5 du socle « la culture humaniste ».
- ✓ Renforcer la continuité pédagogique cycle 3/6^{ème} par des interventions autour de situations problèmes permettant de mettre en œuvre des compétences de maîtrise de la langue.
- ✓ Se former et innover en participant régulièrement aux journées de formation R.A.R. (locales ou académiques).
- ✓ Diffuser des comptes-rendus, synthèses relatifs aux stages, réunions, réflexions sur l'évolution des pratiques.
- ✓ Participer au fonctionnement du réseau en siégeant à son comité exécutif et en y présentant les bilans des actions conduites.

Signature du Professeur,

Signature du Principal,

SOYAUX, le 15 décembre 2009

Le Principal

A

Mme JOLY
Professeur certifié
de mathématiques
Professeur référent du
Réseau Ambition Réussite

Lettre de mission Année scolaire 2009-2010

Dans le cadre du Réseau Ambition Réussite, les missions qui ont été confiées à Mme JOLY sont définies pour un service de 6 h 30 comme suit :

- ✓ Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en encadrant l'aide aux devoirs.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de remédiation individualisés afin de permettre des parcours de progrès et de réussite pour les élèves les plus fragiles en établissant un diagnostic.
- ✓ Aider les équipes pédagogiques à intégrer les PPRE dans la pratique de classe sur le niveau 3^{ème}.
- ✓ Préparer et encadrer les ateliers méthodologiques en classe de 6^{ème} et 5^{ème} et concevoir leur préparation en lien avec le socle commun.
- ✓ Coordonner la mise en place de l'évaluation et de la validation des compétences sur le pilier 3 du socle « les principaux éléments de mathématiques ».
- ✓ Renforcer la continuité cycle 3/6^{ème} en travaillant sur des ateliers réflexifs en mathématiques avec les trois écoles du secteur.
- ✓ Se former et innover en participant régulièrement aux journées de formation R.A.R. (locales ou académiques).
- ✓ Diffuser des comptes-rendus, synthèses relatifs aux stages, réunions, réflexions sur l'évolution des pratiques.
- ✓ Participer au fonctionnement du réseau en siégeant à son comité exécutif et en y présentant les bilans des actions conduites.

Signature du Professeur,

Signature du Principal,



SOYAUX, le 15 décembre 2009

Le Principal

A

Mme PAGNOUX
Professeur certifié d'Espagnol
Professeur référent du
Réseau Ambition Réussite

Lettre de mission Année scolaire 2009-2010

Dans le cadre du Réseau Ambition Réussite, les missions qui ont été confiées

à Mme PAGNOUX sont définies pour un service de 7 h comme suit :

- ✓ Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en encadrant l'aide aux devoirs.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de remédiation individualisés afin de permettre des parcours de progrès et de réussite pour les élèves les plus fragiles en établissant un diagnostic.
- ✓ Aider les équipes pédagogiques à intégrer les PPRE dans la pratique de classe sur le niveau 4^{ème}.
- ✓ Préparer et encadrer les ateliers méthodologiques en classe de 6^{ème} et 5^{ème} et concevoir leur préparation en lien avec le socle commun.
- ✓ Coordonner la mise en place de l'évaluation et de la validation des compétences sur le pilier 2 du socle « la pratique d'une langue vivante étrangère ».
- ✓ Renforcer la continuité pédagogique cycle 3/6^{ème} en travaillant sur les pratiques de l'enseignement des langues vivantes par le biais d'observations, d'interventions et par la coordination des différents intervenants.
- ✓ Se former et innover en participant régulièrement aux journées de formation R.A.R. (locales ou académiques) et à divers stages.
- ✓ Diffuser des comptes-rendus, synthèses relatifs aux stages, réunions, réflexions sur l'évolution des pratiques.
- ✓ Participer au fonctionnement du réseau en siégeant à son comité exécutif et en y présentant les bilans des actions conduites.

Signature du Professeur,

Signature du Principal,



SOYAUX, le 15 décembre 2009

Le Principal

A

Mme THEUX
Professeur certifié de Lettres
Professeur référent du
Réseau Ambition Réussite

Lettre de mission Année scolaire 2009-2010

Dans le cadre du Réseau Ambition Réussite, les missions qui ont été confiées à Mme THEUX sont définies pour un service de 14 h comme suit :

- ✓ Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en encadrant l'aide aux devoirs.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de remédiation individualisés afin de permettre des parcours de progrès et de réussite pour les élèves les plus fragiles en établissant un diagnostic.
- ✓ Aider les équipes pédagogiques à intégrer les PPRE dans la pratique de classe sur le niveau 5^{ème}.
- ✓ Préparer et encadrer les ateliers méthodologiques en classe de 6^{ème} et 5^{ème} et concevoir leur préparation en lien avec le socle commun.
- ✓ Coordonner la mise en place de l'évaluation et de la validation des compétences sur le pilier 1 du socle « maîtrise de la langue ».
- ✓ Coordonner les actions de liaison 1^{er} et 2^{ème} degré dans la continuité pédagogique, notamment en assurant des actions de consolidation de la maîtrise de la langue et de lutte contre l'illettrisme.
- ✓ Se former et innover en participant régulièrement aux journées de formation R.A.R. (locales ou académiques).
- ✓ Diffuser des comptes-rendus, synthèses relatifs aux stages, réunions, réflexions sur l'évolution des pratiques.
- ✓ Participer au fonctionnement du réseau en siégeant à son comité exécutif et en y présentant les bilans des actions conduites.

Signature du Professeur,

Signature du Principal,



Pour **873** élèves* de 2 à 18 ans, plus de **100** professionnels dont **53** enseignants, pour **26** spectacles soient **8400** personnes en **11** jours dont **3000** spectateurs hors élèves,
nous avons :

Axe 1 :

Maîtrise de la langue

- ⇒ Fais lire, dire, entendre des textes dans un registre spécifique : l'humour.
- ⇒ Fais écrire dans des registres difficilement abordables hors contexte. (Ex : le théâtre, la poésie ...).
- ⇒ Fais analyser des formes linguistiques variées ayant un thème commun. (Ex : langage radio-phonique, virelangues ..).

Élève acteur de ses apprentissages

- ⇒ Rendu l'élève totalement responsable de l'image qu'il renvoie au public lors de sa prestation montrant ses compétences : 873 élèves sur scène.
- ⇒ Utilisé les TUIC pour renforcer la connaissance de l'ensemble de la manifestation (Ex : site RAR, sites écoles).

Accompagnement scolaire des plus jeunes

- ⇒ Inclus des lieux d'accueil petite enfance (LAEP) et affichage de la continuité éducative recherchée.

Évaluation par compétences

- ⇒ Utilisé des grilles de compétences travaillées au cours du projet culturel C1, C2 et C3 à inclure dans le dossier scolaire de l'élève.

Axe 2 :

Dynamique du groupe classe

- ⇒ Proposé des activités artistiques physiques pour appréhender et dépasser les problématiques de mixité, de diversité (ex : danse, chorale, gym acrobatique ...).
- ⇒ Contraint au respect de la place de chacun pour former un tout et enrichir par la mutualisation.

Pôle culturel et artistique

- ⇒ Renforcé les partenariats avec des sites culturels (Ex : école au cinéma, Musées, EMCA, Piano en Valois...).
- ⇒ Provoqué la réalisation d'objets ou de postures artistiquement réussis (Ex : masques, dessin animé, mimes ...).

Maillage

- ⇒ Organisé le regard sur des travaux de plus jeunes, de plus âgés et aidé à la compréhension du chemin à parcourir/parcouru (ex : Dispositif RASED sur passage en CP).
- ⇒ Affiché clairement la diversité du tissu scolaire de 2 à 18 ans dans la programmation.

Implication des parents

- ⇒ Facilité la relation parent /enseignant par une autre forme, un autre lieu de rencontre, d'autres sujets de discours. (ex : 92% des enfants ont été accompagnés par un membre au moins de sa famille).
- ⇒ Réaffirmé la cohésion du dispositif éducatif et les valeurs qu'il développe (ex : chaque enseignant est identifié par un badge).
- ⇒ Donné l'occasion d'afficher son autorité parentale et de partager des émotions artistiques en exigeant que les familles soient spectatrices groupées et non dispersées dans la salle.

Axe 3

Accompagnement éducatif

- ⇒ Permis un rapport direct entre une « belle » production de l'élève et ses parents.
- ⇒ Fait pratiquer à l'élève des activités artistiques abouties, y compris en dehors du temps de classe traditionnel.
- ⇒ Enrichi le projet de classe par l'apport de professionnels des arts.

Réussite éducative

- ⇒ Décelé certaines compétences chez des élèves en retrait du système d'évaluation classique.
- ⇒ Permis aux professionnels spécialisés d'étoffer leur connaissance de situations familiales dans un contexte neutre par rapport à leur champ d'action (EX : MDS, RASED, ERE, Educateurs APSA ... ont assisté à une ou plusieurs représentations).

Collège ouvert et SRAN

- ⇒ Approfondi certaines compétences des élèves volontaires au service du projet commun : radio, jeu dramatique, écriture journalistique ... (22 élèves au SRAN d'Avril).

CESC

- ⇒ Honoré la participation des plus jeunes par la remise d'une corbeille de fruits dans le cadre d'un travail de prévention dentaire avec le CODES.
- ⇒ Mis en relation l'activité corporelle et intellectuelle de chaque élève dans une recherche de bien être et d'estime de soi.
- ⇒ Responsabilisé les élèves et les familles sur la tenue de rendez vous, la ponctualité, l'attitude de spectateur d'une production artistique.

Axe 4 :

Professeurs ressource

- ⇒ Mis en relation les disciplines du collège et le projet particulier de la classe élémentaire (ex : écriture de scénarii incluant Sciences physique et figures de style langagières).

Assistants pédagogiques

- ⇒ Renforcé, par la présence directe d'un adulte supplémentaire réceptif et encourageant, les compétences orales et les attitudes en vue d'une prestation scénique précise.

Équipes

- ⇒ Donné l'occasion à l'équipe des maîtres de rechercher les leviers de la réussite sur l'ensemble des champs scolaires, incluant les maîtres occasionnels (ZIL ...) ou spécifiques (RASED ...).
- ⇒ Complété la formation des enseignants (ex : jeu dramatique, radio ...).
- ⇒ Fait vivre les valeurs de l'école publique républicaine au grand public.

Articulation territoriale

- ⇒ Provoqué sur un temps long et intense une cohésion sociale en mobilisant toutes les ressources éducatives de la commune

« attention, écoute, mémoire »

- ⇒ Mis en situation les apprentissages proposés tout au long de l'année au service de ces trois attitudes.

Perspectives 2010/2011:

- ⇒ Développer « mémoire et mémorisation »
- ⇒ Améliorer les résultats en mathématiques
- ⇒ Préparer l'élève à « l'évaluation à venir »
- ⇒ Renforcer la confiance entre parent d'élève et scolarité
- ⇒ Mettre en œuvre le Pôle culture technique et créative autour des arts visuels 1er degré

Projet fédérateur : Soyaux à la page (association pour l'Ecole Ouverte)

